



LA MÉTÉO: POSSIBILITÉ D'AVERSSES, RISQUE D'UN ORAGE.
MINIMUM: 4°, MAXIMUM: 20°.
DEMAIN: DÉGAGEMENT. DÉTAILS PAGE A 2

LANIEL COMMUNICATION
est spécialisée dans la téléphonie d'affaires.
Nous avons ce qu'il vous faut!

LANIEL
COMMUNICATION

628-1012

35 cents
Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents

À CAUSE DE LA NOUVELLE TAXE DE VENTE SUR LES PRIMES L'industrie des assurances est sur le pied de guerre

■ L'industrie québécoise des assurances est sur le pied de guerre et entend s'opposer à la nouvelle taxe sur les primes

FRANÇOIS BERGER

d'assurance imposée mardi par le ministre des Finances du Québec, M. Yves Duhaime, dans son discours du budget.

« Nous allons combattre cette taxe et faire des représentations auprès du gouvernement québécois afin de lui faire valoir tout l'impact (négligé) de cette mesure », a déclaré hier à LA PRESSE M. Marcellin Tremblay, vice-président exécutif de l'Association canadienne des compagnies d'as-

surances de personnes (ACCAP), qui regroupe 117 assureurs.

Les assureurs et les courtiers ont sursauté à l'annonce de l'imposition d'une nouvelle taxe de 9 p. cent applicable sur les primes d'assurances à compter d'hier. La taxe — seule Terre-Neuve en appli-

quant semblable jusqu'à maintenant au Canada — doit rapporter \$396 millions cette année au gouvernement, \$452 millions en 1986-87 et \$478 millions l'année suivante.

L'Association des courtiers d'assurances du Québec, qui regroupe 5 200 membres, a qualifié la mesure de « surprise considérable », tandis que des porte-parole de com-

Autres informations en A 6, C 1 et C 3

voir GUERRE en A 2

AUJOURD'HUI



• **BONNE FÊTE!**

Bien qu'il soit depuis deux ans secrétaire d'une omnipraticienne, Jean-Pierre Bérubé, 38 ans, n'a reçu ni fleurs ni chocolats en cette semaine des secrétaires.

page B 7

• **PARTIELLES**

Le premier ministre Lévesque fixe officiellement au 3 juin la date des élections complémentaires dans Bourget, Bertrand, l'Assomption et Trois-Rivières.

page A 4

• **ARCADES**

Le comité exécutif de Montréal projette de contester l'invalidation, par la Cour suprême, du règlement interdisant l'accès des arcades aux jeunes de moins de 18 ans.

page A 3

• **JOE CLARK**

Dans une entrevue à LA PRESSE, le ministre des Affaires extérieures Joe Clark affirme que le rapprochement d'Ottawa avec Washington pourrait permettre au Canada de jouer un rôle plus actif auprès de l'URSS.

page A 8

• **ONTARIO**

À la veille des élections ontariennes, le premier ministre Frank Miller durcit sa position sur la question du bilinguisme.

page A 8

• **TÉLÉVISION**

Un sondage d'écoute BBM indique que Télé-Métropole conserve une meilleure part de l'audience que Radio-Canada aux heures de grande écoute.

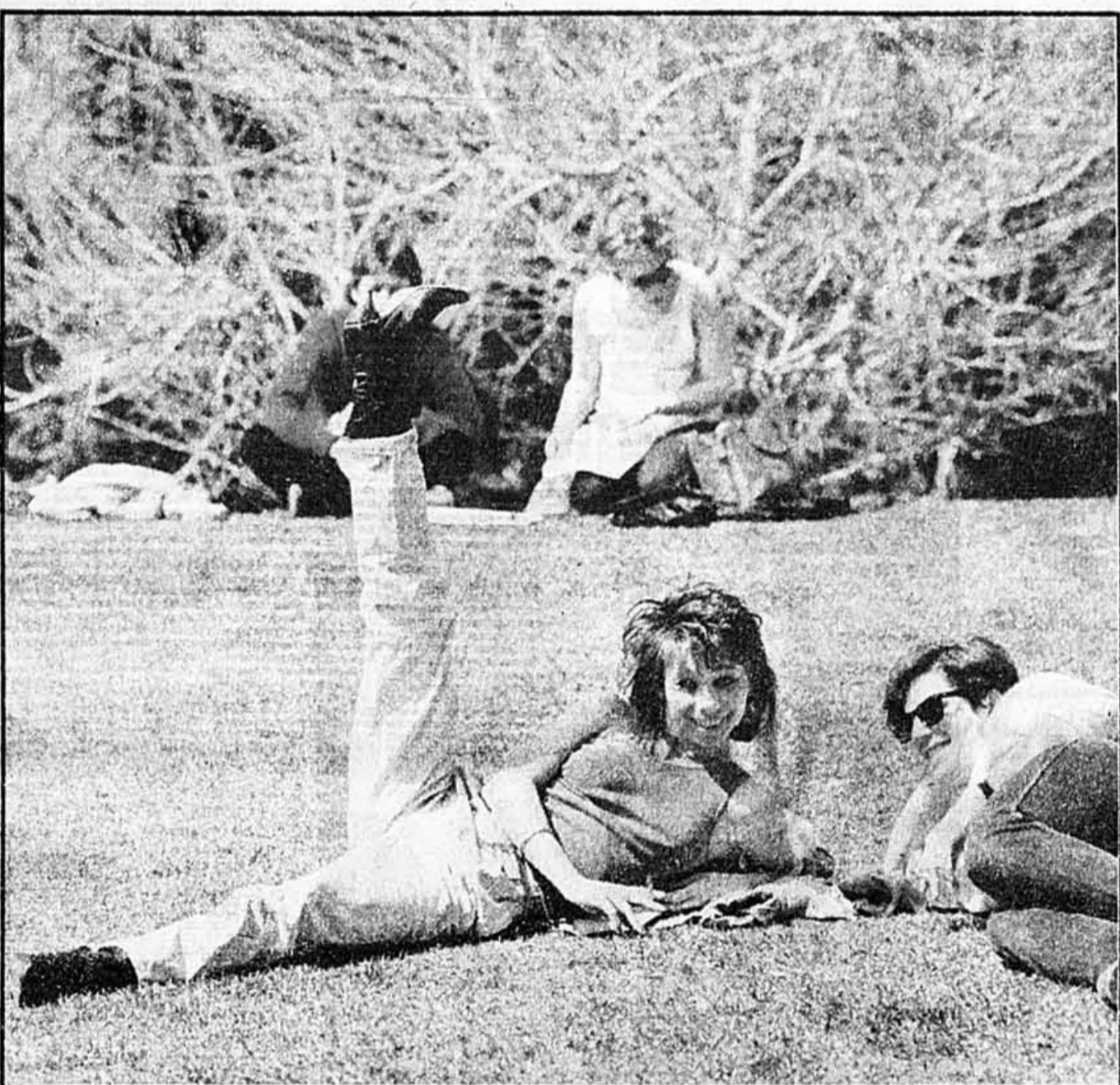
page B 1

• **RAPPORT FRASER**

Les milieux politiques et judiciaires entreprennent un examen minutieux du rapport Fraser, qui recommande la légalisation de la prostitution à domicile.

page B 7

LE PRINTEMPS EST BEL ET BIEN DE RETOUR...



Même si l'arrivée du printemps, que notre calendrier nous avait promise pour 11h14 le 20 mars, a été retardée par la lutte particulièrement féroce que se livraient cette année les anticyclones dont nos régions sont généralement le point de rencontre, peut-être ce délai nous fait-il apprécier mieux encore la douceur de cette merveilleuse saison. C'est en tout cas ce que semble signifier le sourire de ces deux jeunes Montréalaises, qui ont profité du temps

splendide qu'il a fait hier pour venir s'ébattre sur l'herbe, déjà tendre, des promenades de la Place des Arts. Toutefois, le printemps n'en est encore qu'à de timides débuts, et le soleil cédera la place, aujourd'hui, à la pluie et aux orages, avec, malgré tout, une température de 19 degrés. Mais le ciel se dégagera demain, et le week-end semble prometteur.

photo Robert Nadon, LA PRESSE

Reagan lance la « bataille du déficit »

■ Le président Ronald Reagan, à peine remis de sa défaite sur l'aide aux rebelles du Nicaragua, a lancé hier soir la « bataille du budget » en battant le rappel des Américains derrière son plan visant à « réduire le déficit sans augmenter les impôts ».

JOONEED KHAN

Recourant à des formules et des graphiques blâmant ses prédécesseurs démocrates, notamment la « Grande société » de Lyndon Johnson, pour la « prodigalité débridée du gouvernement fédéral », le chef de la Maison-Blanche a affirmé, lors d'une allocution télévisée, qu'il avait soumis au Congrès un compromis budgétaire faisant porter « également et par tous » le fardeau de réduire le déficit.

Selon ce projet, qui sera débattu à partir d'aujourd'hui au Sénat, l'administration Reagan s'engage à réduire de \$52 milliards le déficit de \$200 milliards prévu pour l'exercice financier commençant le 1^{er} octobre prochain.

Le président s'est engagé en outre hier soir, toujours sans augmenter les impôts, à réduire de \$300 milliards les déficits prévus pour les trois prochaines années, ajoutant que « le budget fédéral devrait s'équilibrer en 1990 ». Son mandat expire en janvier 1989.

« Les dépenses déficitaires nous conduisent vers une impasse immorale. Il y a de l'avenir de l'Amérique, de celui de nos enfants. Tous doivent contribuer à cet effort historique. Nous sommes à la croisée des chemins. Il se fait tard. Une immense tâche nous attend. Les enjeux sont formidables. »

C'est avec des accents semblables que M. Reagan a invité ses concitoyens à inonder leurs représentants et sénateurs d'appels téléphoniques, de lettres et de télégrammes pour leur demander d'approuver son package deal budgétaire.

Dans une réplique télévisée immédiatement après, le sénateur Robert Byrd, leader de la minorité démocrate, a donné le ton au débat qui s'en-

voir REAGAN en A 2

TAXE SUR LA NOURRITURE POUR ANIMAUX

... UNE CHANCE QUE TU N'FUMES PAS!



IL ACCÈDE AU RANG DES PRINCES DE L'ÉGLISE

Mgr Vachon: j'ai encore de la difficulté à y croire

■ Le nouveau cardinal-archevêque de Québec, Mgr Louis-Albert Vachon, n'en revenait pas encore, hier, de sa nomination au sein du Collège des cardinaux de l'Église catholique. Invité à décrire sa première réaction lorsqu'il a appris cette nouvelle de la bouche du prêtre apostolique au Canada, Mgr Angelo Palmas, il a confié: « Ça a été au-delà de l'étonnement! J'ai encore de la difficulté à le croire... »

JULES BÉLIVEAU

Vers 18h, hier, en route pour Saint-Patrice-de-Beaurivage, dans le sud de son diocèse, où il devait présider une cérémonie de confirmation, Mgr Vachon a fait une courte halte dans son village natal de Saint-Frédéric de Beauce. Devant la maison de sa sœur, Mlle Françoise Vachon (deux autres de ses cinq sœurs étaient également présentes), le drapeau papal flottait. C'était la fête. Et, sans doute, on se frottait encore les yeux.

Mgr Vachon a expliqué qu'il n'avait jamais cru à la possibilité d'accéder au cardinalat. « Il y a

présentement quatre cardinaux au Canada, dont deux au Québec, a-t-il dit. J'étais loin de penser qu'il pouvait y en avoir un cinquième et que je pourrais être celui-là. » Après une pause, il a ajouté: « D'abord, un simple regard sur moi-même m'amenait à conclure qu'une chose pareille était tout simplement impossible. C'était non considéré. »

Et l'archevêque de Québec de poursuivre: « J'étais dans le monastère des carmélites de mon diocèse lorsque Mgr Palmas m'a joint au téléphone. J'y ai vu un signe que le Seigneur m'appelait. Il doit bien me parler! »

Mais Mgr Vachon a de nouveau fait part de son étonnement: « Après cela, je me suis demandé: est-ce un rêve? J'ai demandé le lendemain au prêtre: est-ce que c'est arrivé?... C'est tellement considérable d'être invité par le Saint-Père à se mêler avec lui, pastoralement et administrativement, des affaires de l'Église! »

Le nouveau « cardinal désigné » (c'est lui, lui a dit Mgr Palmas, le titre qu'il portera jusqu'à son

voir CARDINAL en A 2



Mgr Louis-Albert Vachon

SOMMAIRE

Annonces classées C 4, D 10 à D 12, E 2 à E 6

Arts et spectacles
— Informations B 1 à B 5, B 8
— Horaires B 6
Décès, naissances, etc. E 7
Économie C 1 à C 12
Êtes-vous observateur? E 2

FEUILLETON
Au nom du père et du fils D 11
Horoscope D 12
Le monde E 1
Mots croisés E 5
« Mot mystère » E 3
Télévision B 1
Tribune libre A 7
Vacances-voyage D 14
Vivre aujourd'hui D 1 à D 3

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées 12, 13
Mots croisés 16

Vous voulez acheter ou vendre une maison
...et vous avez des questions... Appelez des connaisseurs.



876-2632

ROYAL LePAGE

C'EST BON DE CONNAÎTRE DES CONNAISSEURS

GUERRE

SUITE DE LA PAGE A 1

Les compagnies d'assurances ont parlé de mesure antisociale et inacceptable. \$5 milliards

Des millions de Québécois versent des primes de quelque \$5 milliards par année pour s'assurer dans tous les domaines, du logement à l'automobile jusqu'aux équipements industriels et commerciaux, en passant par l'assurance-vie et les plans collectifs d'assurance. Les entreprises assument la moitié de ces primes et les simples particuliers l'autre moitié.

Les entreprises, dont les primes d'assurance sont déjà fort élevées, vont devoir assumer une charge additionnelle d'importance. Par exemple, une entreprise manufacturière employant un millier de personnes et payant des primes d'assurance totales de \$2 millions par année doit maintenant défrayer \$180 000 de plus à ce seul poste. Les petites et moyennes entreprises, aux ressources plus limitées, en souffriront également, ont noté les représentants de l'industrie des assurances.

Chez les ménages québécois, la nouvelle taxe représente un versement additionnel de \$90 par année en moyenne, selon des données fournies par Statistique Canada sur les primes d'assurance payées en moyenne par les ménages (soit \$1 000 par année).

Selon l'agence fédérale des statistiques, c'est le secteur des transports qui représente le plus haut coût d'assurance pour un ménage: soit \$361,20 par année, en moyenne (\$263 pour l'assurance-vie, \$207 pour le logement et \$109 pour les autres assurances). Dans le domaine de l'assurance-automobile, les jeunes seront plus affectés que les autres catégories d'assurés, étant donné qu'ils paient déjà des primes plus élevées.

Encore dans le secteur des transports, l'Association du camionnage du Québec a déclaré hier qu'il en coûterait \$2 millions de plus par année à ses membres pour assumer la nouvelle taxe. «L'industrie du camionna-

ge devra forcément tenir compte de cette nouvelle taxe dans sa tarification», a indiqué le vice-président exécutif de l'Association, M. Jacques Alary.

Pas un luxe

Selon M. Marcellin Tremblay, il est anti-social et «insultant» que l'on «punisse» les gens qui pourvoient à leur sécurité financière en achetant une police d'assurance. Même remarque de la part de M. Charles Moreau, vice-président au Groupe Commerce: «Les assurances protègent le patrimoine et voilà qu'on taxe ceux qui prennent une telle protection», déplore-t-il.

Pour M. Pierre Shooner, vice-président exécutif des Coopérants, l'imposition de cette taxe, qu'il qualifie de surprenante et d'inacceptable, «n'a pas de bon sens, car la protection n'est pas un luxe mais un bien essentiel», dit-il.

Les primes d'assurance étaient déjà frappées d'une taxe de deux p. cent, imposée depuis longtemps par les gouvernements des provinces pour couvrir les frais des services gouvernementaux reliés aux assurances. La charge totale est maintenant de 11 p. cent.

Il se peut que la demande d'assurance fléchisse légèrement au Québec à cause de la nouvelle taxe, mais on ne prévoit pas de baisse des revenus de primes, a signalé M. Sébastien Allard, vice-président de la Royale.

Les porte-parole des assureurs ne croient pas que les compagnies d'assurance de la personne augmenteront leurs primes cette année, en raison de la vive concurrence qui sévit dans l'industrie. Par contre, le secteur de l'assurance générale, qui draine des primes totalisant \$2,5 milliards par année au Québec, devra augmenter ses primes en raison des pertes que de nombreuses compagnies ont dû esquisser l'an dernier.

M. Jean-Maurice Bousquet, de l'ACCAP, a par ailleurs indiqué que des frais d'administration additionnels devront être assumés par les assureurs et les courtiers pour acheminer le produit de la nouvelle taxe au gouvernement. «Ces frais seront reportés sur les assurés», a-t-il ajouté.

LA TRAGÉDIE DE LA GARE CENTRALE

Brigham près des consignes 10 minutes avant l'explosion

Une dizaine de minutes avant l'explosion du 3 septembre à la Gare centrale, Thomas Brigham était dans le quartier des consignes automatiques du terminus ferroviaire, et il a même fait la monnaie d'un billet de deux dollars à une femme pour qu'elle et son fils puissent placer leurs bagages dans des casiers.

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est ce qu'a soutenu Mme Brenda Branch, une caissière de banque de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, l'avant-dernier té-

moins de la Couronne au procès que subit le sexagénaire américain pour le meurtre des trois jeunes touristes français tués par la déflagration.

Au jury que préside le juge Kenneth C. Mackay, la quadragénaire a déclaré que c'était le prévenu qui l'avait interpellée pour lui demander si elle avait besoin de monnaie. Il lui a alors remis sept pièces de 25 cents et quelques dix cents. Puis, il en a retiré un qu'il allait donner en trop.

Il semblait à ce moment-là très nerveux, a soutenu Mme Branch. Ses mains tremblaient.

Interrogée par le procureur de la Couronne, Me Claude Parent, elle rappelle qu'à son retour au Nouveau-Brunswick elle a alerté elle-même la Gendarmerie royale en disant pouvoir reconnaître le suspect Brigham comme l'homme qui l'avait dépanné.

Un dernier document qui semble être du type mémo personnel a par ailleurs été déposé devant le tribunal en fin de séance. Il avait été trouvé dans un sac de magasinage que l'accusé avait à la main au moment de son arrestation, une douzaine d'heures après la tragédie.

On y trouve des allusions à la bombe qui va faire jaser tout le monde ce soir et de la nécessité d'alerter les organes de presse au maximum. Une fois de plus, il semble question de départ, de billets d'autobus pour Albany et d'appel à Schnectady pour de l'argent.

Il termine ses réflexions, jetées sur le napperon d'un restaurant Burger King dans les minutes précédentes, en écrivant: «Si, évidemment, nous ne sommes pas arrêtés à la frontière, ou si nous décidons de rester ici et de combattre jusqu'au bout!»

La défense sera entamée dès lundi

La Couronne a mis fin à sa preuve de façon un peu inattendue, hier, au procès de Thomas Brigham, et, à la requête de Me Pierre Poupart, avocat de l'accusé, le juge Mackay a ajourné l'instruction à lundi.

Avant l'ajournement, l'avocat a annoncé qu'il présenterait des témoins et que, certains d'entre eux devant venir de l'extérieur du pays, il lui fallait quelques jours de délai pour les convoquer et les préparer.

En contre-interrogant le dernier témoin de la poursuite, le sergent-détective André Ménard, Me Poupart a levé le voile sur ce que pourraient être quelques-uns des éléments de cette défense.

Il a ainsi fait dire à celui qui a dirigé l'enquête depuis le 3 septembre dernier que Jean-Paul II ne devait pas arriver à Montréal avant le 10 septembre et que c'est à la gare Windsor qu'il devait descendre. La Gare centrale n'a

jamais fait partie de son itinéraire.

Le policier a par ailleurs révélé qu'à la suite de l'explosion, de nombreux autres communiqués écrits de la main de Brigham lui avaient été remis, communiqués qui avaient été précédemment expédiés, entre autres, au maire Jean Drapeau, au chef de police de la CUM et à divers endroits du pays voisins.

Les dernières questions, quelques peu sibyllines, ont porté sur

l'année et la date de naissance de l'accusé; mais il semble qu'on devra faire d'autres vérifications au cours des prochains jours pour en déterminer aussi l'heure exacte.

Me Poupart a également fait établir qu'au cours de la matinée fatidique, un agent de la SQ se serait trouvé sur place et aurait peut-être tourné certaines séquences vidéo de ce qui s'était déroulé dans les minutes qui ont suivi la déflagration.

Dure semaine pour Reagan

WASHINGTON — Propulsé par sa réélection de novembre et sa prise de fonction de janvier aux sommets de la popularité présidentielle, Ronald Reagan a retrouvé cette semaine le goût amer de la défaite.

Jean-François LISÉE collaboration spéciale

Mardi, la Chambre des représentants (à majorité démocrate) lui a infligé un de ses plus cuisants revers de politique étrangère en rejetant par 248 voix contre 180 sa proposition de verser \$14 millions d'aide militaire aux forces anti-gouvernementales du Nicaragua.

Hier, un sondage ABC-Washington Post révélait que la proportion d'Américains qui approuvent la gestion des affaires de M. Reagan est passée de 68 p. cent à 50 p. cent en mars, son point le plus bas depuis octobre 1983.

Aujourd'hui, le Sénat entame le débat sur le projet de budget que M. Reagan a vanté sur les ondes hier soir. Mais ce projet ne suscite pas l'adhésion de l'ensemble des sénateurs républicains, qui forment pourtant la majorité au Sénat. Le président doit se battre, même en terrain favorable.

À toutes fins pratiques, l'élan politique dont il jouissait en janvier s'est tari il y a un mois lorsqu'il a réussi à faire voter par le Congrès un nouveau groupe de missiles intercontinentaux MX. Depuis, la machine s'est enrayée.

Le président a réussi à transformer en problème national la visite de routine qu'il doit effectuer la semaine prochaine en Allemagne pour commémorer

le 40^e anniversaire de la victoire alliée. En acceptant de visiter le cimetière de Bitburg, où sont enterrés près de 1800 soldats allemands, le président a provoqué dans la communauté juive et chez les vétérans américains une impressionnante levée de boucliers.

L'intention présidentielle était de prôner la «réconciliation», mais il a un peu noirci son tableau en affirmant d'abord que parmi le peuple allemand d'aujourd'hui, «aucun n'était adulte à l'époque de la guerre et n'a pu y participer de quelque façon», ce qui est faux, puis en ajoutant que les soldats enterrés à Bitburg étaient «aussi sûrement victimes (des nazis) que les victimes des camps de concentration». Après de tels propos, la décision d'ajouter à sa visite un arrêt au camp de Bergen-Belsen n'a apaisé personne.

Sur la question de budget, le président a également attisé le mécontentement en proposant de plafonner à 2 p. cent par an l'indexation des prestations de sécurité sociale (pensions, etc.). Avec une inflation probable de 4 p. cent par an, cette mesure équivaut à une réduction réelle de revenus pour les prestataires. M. Reagan avait pourtant promis à plusieurs reprises qu'il ne réduirait pas le budget de la sécurité sociale. («Avec une augmentation de 2 p. cent, comment peut-on parler de réduction?», explique-t-il.)

Ce n'est pas la première fois que Ronald Reagan traverse une zone de turbulence. Généralement, il réussit à se tirer des plus mauvaises passes, à faire oublier ses gaffes et ses erreurs avec une rare facilité. Cette semaine, il a donné l'impression d'avoir perdu sa recette.

Mgrs Vachon et Gagnon recevront la barrette cardinalice le 25 mai

C'est le 25 mai prochain que Mgrs Louis-Albert Vachon et Édouard Gagnon recevront à Rome des mains de Jean-Paul II la barrette rouge, marque de leur accession au cardinalat et symbole de leur promesse de servir l'Église catholique jusqu'au martyre.

JULES BÉLIVEAU

L'archevêque de Québec et primat de l'Église canadienne et le pro-président du Conseil pontifical pour la famille sont les deux Québécois dont le pape a annoncé hier la nomination, en même temps que celle de 26 autres prélats de l'Église, au sein du Collège des cardinaux. Cette annonce a été faite au cours de l'audience papale hebdomadaire sur la place Saint-Pierre.

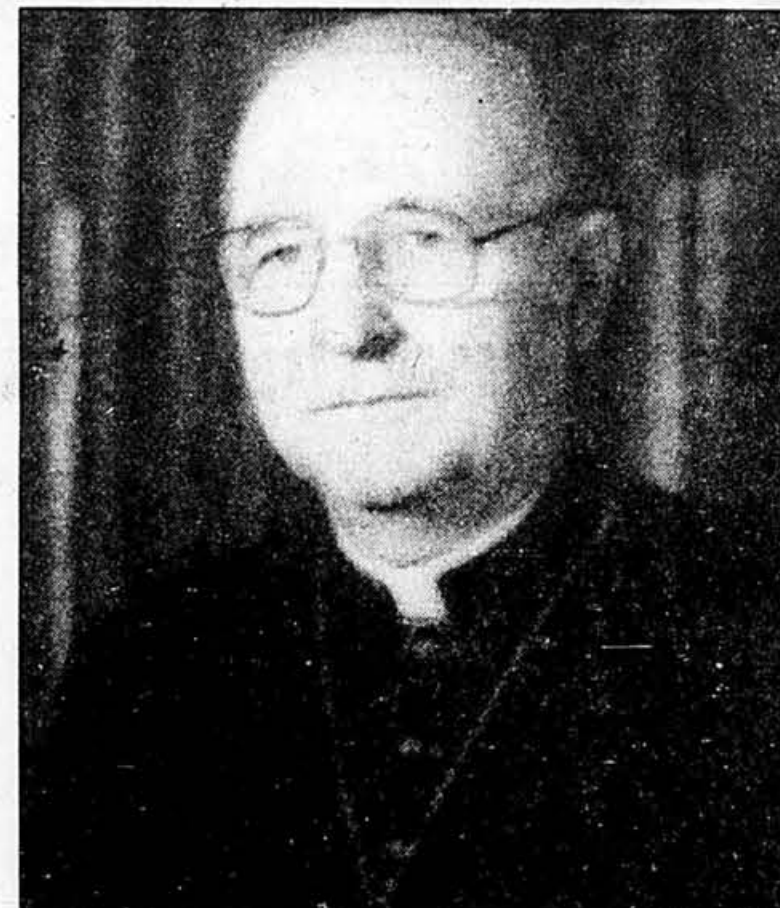
Âgé de 73 ans, Mgr Vachon est archevêque de Québec depuis à peine quatre ans. C'est en effet seulement le 4 avril 1981 qu'il a succédé au cardinal Maurice Roy à la tête de l'archidiocèse de Québec — devenant par le fait même primat de l'Église canadienne. Et il n'avait accédé à l'épiscopat, pour remplir la fonction d'évêque auxiliaire à Québec, que le 14 mai 1977.

Comparativement à l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, qui n'est pourtant que d'environ trois mois son aîné mais qui a été fait évêque en 1961, le nouveau cardinal assume donc des tâches épiscopales depuis fort peu de temps.

47 ans de prêtrise Bien avant son ordination à l'épiscopat, Mgr Vachon était cependant très connu particulièrement dans la région de Québec, où il a passé la presque totalité de ses 47 ans de prêtrise.

Né à Saint-Frédéric de Beauce, il a été ordonné prêtre le 11 juin 1938 par le cardinal Rodrigue Villeneuve. Il a poursuivi de hautes études en philosophie et en théologie pour ensuite se diriger vers l'enseignement à l'université Laval, où il a travaillé pendant 30 ans et où il a occupé la fonction de recteur de 1980 à 1972. Il a également été supérieur général du Séminaire de Québec de 1960 à 1977.

En plus de s'être fortement engagé dans le domaine social, Mgr Vachon a oeuvré dans une trentaine d'organismes scientifiques et professionnels, dont plusieurs reliés à l'éducation. Il a été notamment délégué du gouvernement canadien à la Conférence de l'UNESCO sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique, à Tananarive, Madagascar, en 1962, ainsi qu'à la Troisième conférence du



Mgr Édouard Gagnon

téléphoto CP

Commonwealth sur l'éducation, à Ottawa, en 1964.

Ses distinctions et doctorats «honoris causa» reçus de plusieurs universités du pays et même de l'étranger, dit-on, ne se comptent plus. Il a notamment été nommé officier de l'Ordre de la fidélité française, compagnon de l'Ordre du Canada, «fellow» honoraire du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, en plus de recevoir la médaille de l'Ordre du Canada et la Gloire de l'Escolle.

Mgr Vachon est également l'auteur de plusieurs ouvrages, principalement sur la mission des universités.

Mgr Édouard Gagnon

L'autre Québécois nommé par Jean-Paul II au Collège des cardinaux, Mgr Édouard Gagnon, de la Société des prêtres de Saint-Sulpice, est né en janvier 1918 à Port-Daniel, en Gaspésie, d'une famille de 11 enfants.

Il a fait ses études en théologie chez les sulpiciens, au Grand séminaire de Montréal, puis à l'Université de Montréal. Il a été ordonné prêtre le 15 août 1940.

Il a étudié en droit canonique à l'université Laval, à Québec, et de nouveau chez les sulpiciens à Montréal, où il devait enseigner lui-même.

De 1954 à 1964, il a dirigé suc-

cessivement les grands séminaires de Saint-Boniface, au Manitoba, et de Manizales, en Colombie.

Il travaille au Vatican depuis plusieurs années. C'est de 1964 à 1966 qu'il y a pour la première fois servi l'Église à titre d'expert auprès du concile Vatican II.

Mgr Gagnon est cependant revenu par la suite au Canada pour oeuvrer pendant six mois au collège de Saint-Boniface, au Manitoba. Puis il est devenu supérieur provincial des sulpiciens au Québec. Et il a été nommé, le 25 mars 1969, évêque du diocèse de Saint-Paul, en Alberta, poste dont il devait démissionner le 3 mai 1972 pour des raisons de santé.

Vers la fin des années 1970, il dirigeait le Collège canadien à Rome, où il travaillait déjà principalement au sein du Conseil pontifical de la famille, dont il a finalement accédé à la co-présidence.

Les autres nouveaux cardinaux

L'arrivée des nouveaux cardinaux au sein du Sacré Collège — l'organisme formé de tous les cardinaux âgés de moins de 80 ans chargés de l'élection d'un nouveau pape — a pour premier effet de ramener sa composition au nombre réglementaire de 120 membres. L'Église compte néanmoins présentement 152 cardinaux, dont 32

n'ont plus le droit de participer en un conclave en raison de leur âge.

Les Européens ont été fortement favorisés par les nominations annoncées hier par le pape: ils récoltent 18 nouveaux cardinaux, qui s'ajoutent aux 64 dont ils s'honoraient jusqu'ici. Les nouveaux cardinaux du Vieux-continent représentent la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, l'Espagne et la Tchécoslovaquie. Parmi les nouveaux cardinaux de ces pays, il y a l'archevêque de Lyon, Mgr Albert Decourtray, l'archevêque de Wrocław (Pologne), Mgr Henryk Gulbinowicz, l'archevêque de Florence, Mgr Silvano Piovanelli, l'archevêque d'Utrecht (Pays-bas), Mgr Adrianus J. Simonis, et l'archevêque de Munich, Mgr Friedrich Wetter.

Deux membres de l'épiscopat des États-Unis accèdent au cardinalat. Il s'agit de Mgr John O'Connor, archevêque de New York, et de Mgr Bernard Law, archevêque de Boston.

L'Amérique latine a aussi des nouveaux cardinaux avec la nomination de l'archevêque de Santiago du Chili, Mgr Juan Francisco Larrain, et de l'archevêque de Managua, Mgr Miguel Obando Bravo.

C'est cependant l'appareil du Vatican qui se taille la part du lion avec notamment la nomination au cardinalat de plusieurs membres de la Curie romaine. On retiendra notamment les noms de Mgr Paul Poupart, pro-président du Secrétariat pour les non-croyants, Mgr Luigi Dadaglio, Grand pénitencier, Augustin Mayer, préfet des Congrégations pour les sacrements et le culte divin, et Mgr Andrej Maria Deskur, ancien président de la Commission pour les communications sociales et aml personnel (polonais) de Jean-Paul II.

CARDINAL

SUITE DE LA PAGE A 1

investiture à Rome le 25 mai à Rome) a indiqué que sa nomination au rang des Princes de l'Église lui apparaît certes comme un honneur. «Mais, a-t-il précisé, cet aspect de ce qui m'arrive passe en second. J'accepte ma nomination d'abord comme dans la ligne de l'orientation de ma vie. Ce nouveau ministère qui m'est confié, je le vois comme une forme de service qui s'apparente à tous les autres ministères qui m'ont été confiés jusqu'ici.»

La Quotidienne à trois chiffres Tirage d'hier 162 à quatre chiffres 3472

LA MÉTÉO DATE: Jeudi 25 avril 1985 AUJOURD'HUI: Min.: 4° Max.: 20° ENNUAG. SUIVI D'UNE POSSIBILITÉ D'AVERSES ET RISQUES D'ORAGE. DEMAIN: DÉGAGEMENT. Québec, États-Unis, les capitales, Canada

REAGAN SUITE DE LA PAGE A 1 L'engagement en qualifiant le chef de la Maison-Blanche de «président le plus dépensier de l'histoire des États-Unis».

Reagan. Le sénateur Byrd a semblé d'accord, assurant que les démocrates voulaient eux aussi réduire le déficit mais qu'ils n'étaient pas d'accord sur les moyens proposés.

Montréal n'a pas le droit d'interdire les « arcades » de jeux aux adolescents

■ OTTAWA — La Ville de Montréal n'a pas le droit d'interdire aux jeunes de moins de 18 ans de fréquenter les « arcades » de jeux vidéo et de machines à boules et les salles de billard.

C'est ce qu'a statué, hier, la Cour suprême du Canada dans un jugement unanime rédigé par le juge Jean Beetz.

MICHEL C. AUGER
de la Presse Canadienne

Le plus haut tribunal du pays invalide donc l'article 8 du règlement municipal 5156 de la Ville de Montréal, mais il confirme le reste de ce règlement quand il restreint l'exploitation des « arcades » et salles d'amusement.

Le règlement, en plus d'interdire l'accès des « arcades » aux mineurs, interdisait l'installation d'appareils de jeux ailleurs que dans des salles d'amusement, et interdisait l'aménagement de telles salles dans le Vieux-Montréal ainsi qu'à moins de 200 mètres d'une école ou d'un parc.

Le règlement était contesté par plusieurs propriétaires de salles d'amusement qui affirmaient qu'il était « prohibitif, imprécis, discriminatoire et inconstitutionnel ».

Mais, selon le juge Beetz, le règlement 5156 n'est pas, comme l'affirmaient les plaignants, une législation déguisée qui, sous le couvert d'un règlement de zonage, veut prohiber les machines à boules, jeux vidéo et autres appareils d'amusement.

« Le règlement attaqué, quoique très restrictif, permet quand même la libre exploitation des appareils et des salles d'amusement dans les lieux et les secteurs autorisés », écrit le juge Beetz.

Le seul aspect de ce règlement qui soit inconstitutionnel est celui qui interdit aux mineurs de fréquenter ces salles d'amusement.

Selon le juge Beetz, l'article 8 est discriminatoire et « transgresse la règle de droit administratif qui veut que le pouvoir de faire des règlements ne permet pas d'édicter des dispositions discriminatoires à moins que le texte législatif qui l'autorise ne prescrive le contraire ».

La Charte de la Ville de Montréal ne permet pas au conseil municipal de faire des distinctions fondées sur l'âge, affirme-t-il.

« Il faut tenir qu'à moins de dispositions explicites au con-



Seul l'article 8 du règlement 5156 a été invalidé, qui interdit aux mineurs de fréquenter les « arcades ».

photo Pierre Côté, LA PRESSE

traire... le législateur souverain s'est réservé à lui-même le pouvoir important de restreindre les droits et libertés des citoyens », affirme le juge Beetz.

Selon la Cour, toutefois, l'article 8 est indépendant du reste du règlement 5156 et son invalidité n'entraîne pas celle des autres articles.

Le reste du règlement demeure valide puisqu'un tel règlement peut parfaitement toucher à la fois au zonage et à d'autres responsabilités municipales comme le commerce, la protection de la jeunesse et la police locale, affirme la Cour.

« C'est avec raison que (le législateur) cherche à édicter un ensemble intégré de dispositions qui se complètent ou se renforcent les unes les autres », affirme le juge Beetz.

La Charte de la Ville de Montréal, quand elle donne au conseil municipal le pouvoir de zonage ne précise pas dans quels buts il peut adopter des règlements de zonage.

Selon le juge Beetz, la ville a tout à fait le droit de tenir compte de toutes sortes de facteurs dans ses règlements de zonage, à la condition d'agir « raisonnablement et de bonne foi dans l'intérêt public ».

Le gouvernement fédéral sera invité à modifier la loi

■ Le président du comité exécutif de la ville de Montréal, Yvon Lamarre, s'est dit hier très déçu par le jugement de la Cour suprême qui a décidé d'invalider l'article 8 du règlement 5156 interdisant l'entrée des arcades aux jeunes de moins de

18 ans soit respectée dans ces établissements, au même titre que dans les brasseries ou les boîtes de nuit. Nous sommes d'avis que ce ne sont pas des endroits que les adolescents doivent fréquenter, même si certains propriétaires ont baptisé leurs établissements des maisons de jeux familiaux », a soutenu M. Lamarre.

Au service de la police de la CUM, bien qu'on se refuse à commenter le jugement, le sergent Normand Bélair soutient que l'on ne déplore pas de problèmes majeurs dans les arcades du centre-

ville. « Ce ne sont pas des repères systématiques pour le trafic de la drogue, la prostitution ou les prêts usuraires. Une étude effectuée au poste 51 (Anjou et Saint-Léonard) confirme cet état de fait. »

Le sergent Bélair souligne que la police de la CUM avait la responsabilité de faire respecter le règlement municipal jusqu'à maintenant. À ce titre, elle a été vigilante envers certains tenanciers qui ne se préoccupaient guère du bon maintien de leur établissement. Même si la situation est chan-

gée par le jugement de la Cour suprême, la police entend demeurer vigilante puisque la plupart des jeunes qui sèchent les cours scolaires se retrouvent très souvent dans ces maisons de jeux.

L'attitude du Service de la police contraste un peu avec une déclaration récente du ministre québécois du Revenu, Maurice Martel, qui avait laissé entendre qu'au moins 16 arcades sur les 250 du Québec étaient des endroits mal famés. Le ministre avait affirmé à Chicoutimi en mars son intention de légiférer dans ce domaine et d'en confier le contrôle à Loto-Québec.

CLAUDE-V. MARSOLAIS

18 ans et il compte faire des représentations au gouvernement fédéral afin de faire modifier la loi.

« À notre avis, il est important que la limite d'âge

Mort du dernier greffé d'un coeur artificiel

■ LOUISVILLE, Kentucky (AP) — Jack Burcham, à qui on avait implanté un coeur artificiel il y a dix jours, est décédé hier soir.

M. Burcham, âgé de 62 ans, de Le Roy, dans l'État d'Illinois, est mort à 9h48, a indiqué M. Bob Irvine, porte-parole de Humana Inc.

L'ancien mécanicien de chemin de fer, qui avait connu des complications aux reins peu avant son opération, avait dû subir une deuxième dialyse plus tôt dans la journée.

Il est le premier greffé d'un coeur artificiel ayant eu besoin d'une dialyse pour filtrer son sang.

Selon les médecins, ses reins ont probablement souffert des multiples transfusions sanguines qu'il a reçues le lendemain de son opération à la suite d'une hémorragie dans la poitrine.

Les médecins avaient dû l'opérer une seconde fois pour réparer des petits orifices situés à la jonction du coeur mécanique et de l'aorte.

Le meurtre d'Yvan Charland élucidé

■ Plus d'un an après la meurtrière fusillade de Rock Forest au cours de laquelle les policiers de Sherbrooke avaient tué par erreur un poseur de tapis, la Sûreté du Québec affirme avoir élucidé le crime qui était à l'origine de cette malheureuse méprise, soit le meurtre d'Yvan Charland, un agent de la compagnie Brinks, tué au cours d'un hold-up.

La Sûreté du Québec, avec la collaboration de la police de Sherbrooke, a accumulé suffisamment de preuves pour accuser formellement Mario Valiquette, 29 ans, et Yves Lallée, 30 ans, de meurtre au deuxième degré, de complot, de possession et d'utilisation d'une arme à feu dans le but de commettre un crime.

Les deux accusés sont actuellement détenus aux États-Unis pour un crime similaire commis à Houston, au Texas, l'été dernier. Il n'est pas question, pour le moment du moins, de réclamer l'extradition des deux individus; ils devront d'abord répondre de leur crime aux États-Unis.

Non au dépotoir nucléaire au Vermont

■ WEST CHARLSTON, Vermont — « Vous ne savez que faire de vos déchets nucléaires? Commencez donc par arrêter d'en produire! »

La salle contenait 200 chaises. Alors, il y avait 200 personnes assises. Mais il y en avait plus de

PAUL ROY

150, debout à l'arrière et sur les côtés, et une centaine d'autres dehors. Sans compter ceux qui avaient rebroussé chemin en constatant l'affluence.

La réunion se déroulait hier soir à West Charlston, dans le nord du Vermont. Mais la moitié des gens présents provenaient du Québec, à quelques kilomètres de là. Des gens de Stanstead, Rock Island, Beebe et même Sherbrooke.

Ils étaient venus aviser les représentants du département américain de l'Énergie, qui s'étaient déplacés de Chicago, qu'ils ne veulent pas, mais alors là pas du tout, d'enfouissement de déchets nucléaires dans la région.

Les commentaires fusaient de tous côtés: « J'ai deux enfants, comment pouvez-vous m'assurer qu'ils n'encourront aucun danger? »

Officiellement, Holland Pound, le bled voisin, est l'un des 236 endroits répartis dans 17 États de l'est des États-Unis, où l'on envisage d'aménager un site d'enfouissement. La population y est rare et le sol granitique, deux critères particulièrement « intéressants ».

En tout, huit des sites sont situés au Vermont et un autre sur la frontière du Vermont et du New Hampshire. Le département de l'Énergie envisage également d'aménager un autre site d'enfouissement dans l'ouest du pays. Les études y sont d'ailleurs plus avancées que dans l'est.

Parce qu'il faut ici parler d'études. Le Dr Paul Kerns, responsable du projet, a expliqué que dans la meilleure, ou la pire, des hypothèses, l'enfouissement, dans l'est, ne débiterait pas avant l'an 2002. Dans l'ouest, on parle de 1998.

Le choix du site lui-même ne se fera pas avant 1995. Dès novembre prochain, toutefois, on aura réduit le nombre de « candidatures » de 236 à environ 15.

Vers 1991, il n'en restera plus que trois. C'est le président des États-Unis qui fera la recommandation finale. Le gouverneur de l'État désigné possèdera un droit de veto qui ne pourra être renversé que par un vote majoritaire des deux Chambres du Congrès américain.

On prévoit creuser entre 1500 et 3000 pieds dans le granit sur une surface pouvant atteindre 2200 acres. Mais quelque 20000 acres

pourraient être interdits pratiquement à tout jamais.

On prévoit enfouir des déchets nucléaires pendant 50 ans dans le site choisi. Après quoi, on ferme le tout et on se croise les doigts.

D'expliquer Brian Quirke, un responsable des communications au département de l'Énergie, les barils qui contiendront les déchets solides sont sensés résister à l'usure entre 300 et 1000 ans. Après, c'est le granit qui entrera en fonction.

L'Agence américaine de protection de l'environnement exige qu'on lui démontre que le site ne laissera pas fuir de radio-activité

avant 10 000 ans.

Hier, le professeur Kerns a admis que son service n'était pas encore en mesure d'établir cette preuve mais qu'il avait confiance de le faire d'ici 16 ans.

Selon Brian Quirke, les déchets nucléaires restent radio-actifs presque éternellement. « Il existe des isotopes qui le demeurent pendant 16 millions d'années, mais après 2000 ans, leur niveau de radio-activité se compare à celui que l'on retrouve à l'état naturel. »

Les déchets entreposés proviendront de centrales nucléaires mais aussi de sous-marins nuclé-

aires et autres équipements militaires.

Toutes ces explications ont été fournies pendant plusieurs heures à un auditoire sceptique, pour ne pas dire hostile. Les Québécois étaient particulièrement agités, brandissant drapeaux et pancartes pour manifester leur opposition.

Au début de l'assemblée, leur porte-parole, Jean Choquette, de Stanstead, a même menacé les experts américains: « Nous ne voulons pas de votre dépotoir nucléaire dans notre arrière-cour, et si vous allez de l'avant, vous

allez créer un incident international! »

Le député fédéral de Sherbrooke, le conservateur Jean Charest, a été plus modéré. Il a tout de même précisé que l'ambassade canadienne à Washington allait suivre l'affaire de près.

Pour M. Choquette et son groupe, il est très important de prononcer un non très clair avant même de savoir si la région de Holland Pound sera choisie: « Ces experts-là sont des vendeurs déguisés. Des vendeurs qui frappent à votre porte. Si on les laisse entrer, on va avoir du mal à s'en débarrasser. »

BCP : Pointe-Claire veut recourir aux tribunaux

■ La municipalité de Pointe-Claire, située dans l'ouest de l'île, s'apprête à présenter des requêtes en injonction devant les tribunaux si le gouvernement du Québec ne revient pas sur sa décision d'autoriser l'entreposage massif des poisons byphényles polychlorés (BCP) dans une zone domiciliaire.

JEAN-PIERRE BONHOMME

Cette ferme intention a été exprimée, hier, par le maire de Pointe-Claire, M. Malcolm Knox. Le magistrat a déclaré que s'il n'obtient pas satisfaction à cet égard lors d'une éventuelle rencontre avec le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellet, il autorisera les avocats de la municipalité à agir.

La récente décision du ministère de l'Environnement d'autoriser une firme privée, la Re-

liance Power Equipment Ltd, à implanter un système d'entreposage des BCP à moins de 50 mètres de demeures privées situées boulevard des Sources — l'entreprise pourrait emmagasiner 223 300 litres du poison industriel — a soulevé une vive réaction de protestation dans l'ouest de l'île.

Les BCP, on le sait, sont des liquides lubrifiants et refroidissants dont l'utilisation est interdite. Des exceptions sont faites pour certains utilisateurs, dont Hydro-Québec, qui s'en sert dans ses condensateurs et ses transformateurs.

Le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont toujours refusé, jusqu'à maintenant, de disposer de ces résidus considérés comme très dangereux — ils peuvent remonter la chaîne alimentaire — par le seul moyen efficace connu, c'est-à-dire l'incinération à haute température. On a recours à une solution « temporaire », le stockage, et

les lieux autorisés sont actuellement pleins.

C'est en transportant des transformateurs d'Hydro-Québec vers l'Alberta, justement, où des entrepôts se font jusqu'ici accueillants, qu'une fuite problématique — un épandage dangereux — s'est produite à Kenora en Ontario. Les transformateurs québécois n'avaient pas été vidés de leur contenu de BCP, ainsi que la loi l'exige; le transporteur privé avait quand même reçu l'autorisation de circuler, du ministère québécois de l'Environnement.

Le maire de Pointe-Claire fait valoir, dans son opposition au projet de Reliance Power Equipment, que le règlement québécois sur les déchets liquides, adopté en 1975, interdit l'entreposage des poisons à moins de 350 mètres des zones domiciliaires. Les porte-paroles du ministre de l'Environnement, M. Ouellet, quant à eux, font valoir que les dispositions

sur les distances sont contenues dans un simple « guide d'entreposage » qui ne ferait pas partie intégrante de la réglementation elle-même. Les dispositions qui contiennent le guide, toutefois, seraient incorporées dans une nouvelle réglementation, concernant les déchets toxiques. Ces dernières règles, a dit le ministre, en Chambre, mardi dernier, pourraient être adoptées d'ici trois semaines.

Selon les dernières indications, le ministère de l'Environnement n'a pas l'intention de retirer à Reliance Power Equipment le certificat d'autorisation qui lui a été accordé récemment. Ses porte-parole font valoir que cette compagnie a stocké des BCP dans l'aire qu'elle occupe déjà sur les lieux sans que des incidents ne soient survenus. Ils ont par ailleurs signalé que, si la municipalité ne veut pas du nouvel immeuble, elle peut toujours refuser à la compagnie le permis de construire nécessaire.

Cargaison de boeuf contaminée?

■ OTTAWA — Les ministères de la Santé nationale et de l'Environnement ont ordonné à leurs inspecteurs de retracer une cargaison de boeuf provenant

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne

de l'Alberta et livrée en Ontario et à Asbestos, au Québec, parce qu'elle pourrait être contaminée par le BCP déversé accidentellement dans la région de Kenora, il y a deux semaines.

Cette information a été confir-

mée à la Presse Canadienne, hier, par M. Dave Crapper, adjoint législatif du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Jake Epp.

L'existence de cette cargaison a été portée à l'attention du ministre par le conducteur du camion appartenant à la compagnie Laroche Meat d'Asbestos au Québec, qui avait emprunté, le 13 avril, la même route que celle utilisée par le véhicule à l'origine d'un déversement de BCP près de Kenora, deux jours plus tôt.

M. Crapper a indiqué que le camionneur a téléphoné au ministère de l'Environnement en Alberta pour demander si le fait d'avoir circulé avec son véhicule sur les traces de BCP près de Kenora pouvait entraîner des risques de contamination à sa cargaison de boeuf.

Après avoir appris que des livraisons de carcasses de boeuf avaient été effectuées à Beardmore et Brockville en Ontario, et à Asbestos, les ministères fédéraux de la Santé et de l'Environ-

nement ont organisé une conférence téléphonique entre leurs homologues de l'Alberta, province d'origine de la cargaison, de l'Ontario et du Québec, où la marchandise a été livrée, pour faire entendre le récit du camionneur et prendre des décisions sur la marche à suivre pour récupérer la viande.

Le camionneur a informé le ministère qu'une carcasse de boeuf avait été livrée à Beardmore, une autre à Brockville et le reste de la cargaison à Asbestos.

QUÉBEC

Léonard pourrait démissionner

■ Jacques Léonard, député indépendant de Labelle et ex-ministre des Transports dans le gouvernement Lévesque, pourrait annoncer, avant la fin de la session, qu'il quitte son siège à l'Assemblée nationale.

Comme l'a dit hier le premier ministre en conférence de presse, M. Léonard a eu une proposition d'emploi plus qu'intéressante. Selon des informations obtenues hier, il s'agirait d'un poste de cadre de supérieur soit dans l'entreprise privée, soit dans le secteur para-public québécois.

Une chose est sûre, indique-t-on, cela n'a rien à voir avec une nomination politique pour services rendus dans la fonction publique ou à la tête d'une société d'Etat.

On se souviendra que plus tôt cette semaine, le député Léonard avait annoncé à ses électeurs qu'il ne solliciterait pas un troisième mandat à l'Assemblée nationale lors des prochaines élections générales.

La démission du député Léonard, dans un certain sens, aiderait le gouvernement à assurer sa majorité en Chambre advenant le cas où les libéraux remporteraient, le 3 juin prochain, trois des quatre élections complémentaires.

En effet, si Jacques Léonard quitte la vie politique dans les prochaines semaines et si le PQ perd dans Bourget, L'Assomption et Trois-Rivières, par exemple, la position des partis serait la suivante: 62 péquistes — en comptant le président Richard Guay — 52 libéraux, sept indépendants et un siège vacant. Majorité gouvernementale: Trois.

Si Jacques Léonard reste et que les libéraux remportent les quatre complémentaires, la situation des partis se lirait ainsi: 61 péquistes, 53 libéraux et huit indépendants. Situation intenable avec égalité des voix. Mais il faut compter qu'un député libéral ne siège pas et il s'agit de M. Herman Mathieu, malade.

Donc, la majorité est ramenée à une voix, celle du président de l'Assemblée nationale.

Mais voilà qu'un autre scénario se développe et son artisan en est Jérôme Proulx, député indépendant de Saint-Jean qui reviendra au caucus péquiste si ses électeurs en veulent bien comme candidat aux prochaines élections.

Dans ce cas, la position des partis serait celle-ci, dans l'éventualité d'un balayage libéral aux complémentaires: 62 péquistes, 53 libéraux, sept indépendants et un siège vacant (celui de M. Léonard). Majorité: Deux voix.

Vente des succursales

C'est aujourd'hui que le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, annonce les modalités de la privatisation des succursales de la Société des alcools du Québec.

La question a été abordée hier au Conseil des ministres et le premier ministre a confié hier en conférence de presse que la préférence sera accordée aux employés réunis au sein d'une coopérative le moment venu de lancer les appels d'offres.

«Là où ils sont prêts et là où ils se présentent», a précisé M. Lévesque.

Pour l'heure, impossible d'en savoir plus. Qu'il s'agisse de rappeler que le projet traîne dans l'air depuis au moins un an et que le ministre des Finances, dans son discours du budget de mardi en a réactualisé la réalisation.

Projet de loi Clair

C'est la semaine prochaine que le gouvernement Lévesque déposera à l'Assemblée nationale le projet de loi sur la réforme du mode de négociation dans le secteur public.

Le premier ministre en a donné l'assurance hier et le tout devrait être adopté avant la fin de la présente session, le 21 juin prochain.

YVON LABERGE

LÉVESQUE ESPÈRE UNE VICTOIRE DANS BERTRAND

Des complémentaires le 3 juin

■ QUÉBEC — Des élections complémentaires auront lieu le 3 juin dans les circonscriptions de Bourget, Bertrand, l'Assomption et Trois-Rivières, comme l'avait annoncé LA PRESSE dans son édition de mardi. Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, en a fait l'annonce hier.

YVON LABERGE

de notre bureau de Québec

En conférence de presse, le premier ministre s'est dit confiant de voir son parti l'emporter au moins dans Bertrand, où sa ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Francine Lalonde, fera probablement la lutte au chef libéral, M. Robert Bourassa. Il espère ainsi mettre fin à la série noire de 22 défaites consécutives en élection complémentaire depuis 1976.

Le Parti québécois choisira officiellement ses candidats le 5 mai dans Bourget et l'Assomption, où les plus sérieux aspirants sont respectivement le syndicaliste Réal Lafontaine et Denis Taillon. Le lendemain, il en fera autant dans les circonscriptions de Bertrand — Francine Lalonde — et Trois-Rivières — Jacques Lessard.

Quant à leur rival libéral, il s'agit de M. Claude Trudel (Bourget), M. Jean-Guy Gervais (l'Assomption) et Paul Philibert (Trois-Rivières). Ce dernier avait été candidat libéral aux élections générales d'avril 1981 et il n'avait pu déloger le député péquiste Denis Vaugeois.

Le premier ministre Lévesque entend jouer un «rôle maximum» au cours de ces complémentaires et ses députés répondront à tous les appels à l'aide des candidats. Il a même reconnu «qu'aussitôt qu'on va être demandé, ça va être la priorité».

Interrogé à savoir si, en cas de défaite, Mme Lalonde serait invitée à démissionner de son poste de ministre, M. Lévesque a répondu par l'affirmative. «Oui, pas de façon permanente, il y aura des générales...», a-t-il précisé. Plus tard, il devait ajouter que ces élections générales ne sauraient être déclenchées ce printemps et qu'elles se feront probablement à l'automne.

Une chose est au moins certaine, si elle est battue par Robert Bourassa, ce ne sera pas parce

que le Parti québécois n'aura pas tout essayé.

Ainsi, le document en préparation établissant un parallèle entre les années de pouvoir du chef libéral et celles du gouvernement Lévesque devrait sortir sous presse dans deux semaines au plus tard et le PQ n'a pas l'intention de le garder secret. Au cours de l'élection complémentaire dans Bertrand — et les trois autres assurément — le parti de M. Lévesque se fera fort de rappeler aux électeurs ce qu'était le Robert Bourassa d'alors et ce qu'il est devenu, selon le PQ.

Par ailleurs, a admis hier le premier ministre, Mme Lalonde sera du voyage qu'il effectuera à Paris les 22 et 23 mai prochains et ce, au plus fort de sa campagne électorale dans Bertrand. «Je crois que c'est aussi indiqué — sauf avis contraire qui viendrait en cours de route — que d'aller publier un livre à Washington», a dit M. Lévesque.

L'opposition riposte

L'annonce hier du déclenchement des quatre élections complémentaires a eu son écho à l'Assemblée nationale, où l'opposition officielle continue de réclamer des élections générales dans les plus brefs délais.

Le chef de l'opposition, M. Gérard D. Lévesque, y a d'ailleurs estimé que les complémentaires coûteront plusieurs millions de



René Lévesque laserphoto PC

dollars — si l'on tient compte du fait que les générales ne viendront qu'à l'automne et qu'un recensement devra être fait avant qu'elles n'aient lieu — et que pour le bien de la démocratie, un appel au peuple eut été préférable.

Il se demande même, sous le couvert de mots déjà prononcés par le premier ministre, si ce n'est pas parce que le gouvernement a «la chienne» de perdre le pouvoir qu'il retarde cet appel au peuple.

A cela, René Lévesque répond qu'effectivement, depuis le début des années 60, il a toujours craint le verdict des électeurs. «J'ai respecté mais j'ai toujours craint le verdict des électeurs, c'est normal, a-t-il répondu. C'est absolument normal.» Il estime par ailleurs que les élections complémentaires exigent des déboursés d'un peu plus de \$800 000 mais pas des millions. Quant au coût du recensement qui viendra en septembre, ainsi est la loi.

«Des élections générales au printemps bien, il n'y en aura pas. C'est simple. Il va y avoir un recensement pour les élections générales conformément au système parlementaire britannique auquel nous appartenons jusqu'à nouvel ordre.» Et ce système parlementaire britannique, il lui permet d'aller jusqu'au bout de son mandat de... cinq ans!

Ce qui fait s'interroger le député libéral de Gatineau et leader parlementaire de l'opposition, M. Michel Gratton, lorsqu'il demande au premier ministre s'il n'essaie pas de mourir au pouvoir.

Les complémentaires annoncées sont, rappelons-le, rendues nécessaires par les démissions comme ministre et député de MM. Camille Laurin (Bourget), Denis Lazure (Bertrand) et Jacques Parizeau (l'Assomption) et du député de Trois-Rivières, M. Denis Vaugeois.

Bourassa en campagne dans Bertrand

■ Robert Bourassa commente, en pratique, dès aujourd'hui sa campagne comme candidat libéral dans Bertrand. Il sera l'adversaire de Mme Francine Lalonde, ministre d'Etat à la Condition féminine dans le gouvernement péquiste.

PIERRE VENNAT

Le chef libéral rencontre en effet l'exécutif de l'association libérale du comté et son président, M. Raymond Parenteau.

Ce n'est toutefois que lundi, en conférence de presse, que le chef libéral annoncera officiellement son intention de plonger dans l'arène électorale pour la première fois depuis 1976.

Selon l'organisateur en chef des libéraux, Pierre Bibeau, M.

Bourassa fera une campagne «avec les gens du comté» et sera très présent dans le comté jusqu'au 3 juin. Bien que résident d'Outremont, M. Bourassa, qui a une propriété de campagne à Sorrel, se considère plus près des intérêts des gens de la Rive-Sud que Mme Lalonde qui, elle, demeure à Laval du côté nord de la rivière des Prairies.

Il participera également activement aux complémentaires dans les comtés de l'Assomption, Bourget et Trois-Rivières et ira donner un coup de main aux porte-étendards de son parti dans ces comtés.

M. Bourassa ne renoncera toutefois pas à participer à certaines activités à l'extérieur de «son» comté, notamment une tournée de deux jours en Abitibi et sa par-

ticipation au conseil général du PLQ, les 10 et 11 mai, à Québec.

Ce conseil, prévu dans les statuts du parti, doit traiter de tous les points que les délégués n'avaient pas eu le temps de soulever lors du congrès général du parti, en mars.

Le comté de Bertrand était représenté, depuis 1976, par l'ancien ministre Denis Lazure qui a démissionné pour appuyer la position des orthodoxes indépendantistes.

M. Bourassa, quant à lui, a cessé de siéger à l'Assemblée nationale après avoir été battu par le ministre Gerald Godin, dans Mercier, un comté du centre-est de l'île de Montréal.

Quant à Mme Lalonde, elle n'a aucune expérience parlementaire.

GEL DE LA TÂCHE DES ENSEIGNANTS

Le Conseil des ministres se prononce aujourd'hui sur le projet d'entente

■ Le Conseil des ministres doit se prononcer aujourd'hui sur un projet de gel de la tâche de l'enseignement au primaire et au secondaire, qui vient d'être accepté par 50,3 p. cent des enseignants.

ANDRÉ NOËL

Le projet, résultat de pourparlers entre le ministère de l'Éducation et trois syndicats dont la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), vise à assouplir le décret tenant lieu de convention collective depuis deux ans.

Le décret prévoyait que la tâche d'enseignement allait augmenter de 30 minutes au primaire et de 50 minutes au secondaire en septembre prochain.

Le projet d'entente annule ces dispositions et gèle la tâche pendant trois ans, ce qui évite la mise en disponibilité de 690 enseignants. Il comprend aussi la création de 200 postes au secondaire.

Les coûts de cette entente ne seront pas divulgués tant que la décision du Conseil des ministres n'aura pas été rendue, a dit hier un porte-parole du ministère de l'Éducation, Pascal Ouellet.

Certains estimaient à \$37 millions l'économie annuelle engendrée par la dernière augmentation de tâche prévue au décret.

La Commission des enseignants de commissions scolaires (CECS), qui regroupe la CEQ, la Provincial Association of Protestant Teachers et la Provincial As-

sociation of Catholic Teachers, a demandé hier au gouvernement de ratifier au plus tôt le projet d'entente.

Le projet est cependant loin de faire l'unanimité chez les enseignants. Plusieurs d'entre eux croyaient qu'ils auraient pu obtenir plus de concessions de la part du gouvernement lors de l'expiration du décret, le 31 décembre.

Selon les chiffres compilés jusqu'à maintenant, les syndiqués de la CEQ qui ont participé au vote ont rejeté l'entente dans une proportion de 56 p. cent. Les membres des deux autres syndicats l'ont en moyenne accepté dans une proportion de 89 p. cent.

Pour des raisons techniques, ces chiffres ne comprennent pas les résultats, négatifs, du vote pris à l'Alliance des professeurs de Montréal, le plus gros syndicat de la CEQ.

L'Alliance s'opposait à la condition imposée par le gouvernement, soit l'impossibilité de négocier tout ce qui a trait à la tâche (charge de travail, rapport maître-élèves, nombre de spécialistes au primaire, etc.) lors du renouvellement de la convention collective dans neuf mois.

Le président de la CECS, Robert Bisailon, a affirmé que le gouvernement aurait refusé de geler la tâche si cette condition n'avait pas été acceptée.

«Le projet d'entente n'est pas idéal, mais acceptable compte tenu du contexte», a dit M. Bisailon.

Seulement 13 p. cent des enseignants ont participé au vote.

Le Mouvement socialiste veut s'allier au NPD

■ Le Mouvement socialiste se transformera officiellement en parti politique lors d'un congrès spécial, les 10 et 11 mai, dans la métropole.

PIERRE VENNAT

Ce faisant, le président du Mouvement socialiste, M. Marcel Pepin, considère comme «fort possible» la conclusion d'une alliance électorale avec le Nouveau parti démocratique. Les deux partis de tendance social-démocrate se divisaient les comtés où ils désirent présenter des candidats.

Par ailleurs, M. Pepin, songe à

confier à quelqu'un d'autre la direction du nouveau parti, estimant, après plus d'un quart de siècle comme secrétaire-général puis président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Confédération mondiale des syndicats sociaux-démocrates, avoir fait plus que sa part. M. Pepin est actuellement professeur de relations industrielles à l'Université de Montréal.

Toutefois, a-t-il confié hier à LA PRESSE, aucun nom n'émerge encore comme candidat à sa succession et il se pourrait donc qu'il assume quand même la direction du nouveau parti.

TEAC
MAGNÉTOCASSETTE STÉRÉO
\$167 V330

Audiotele

105 CANAUX TELECOMMANDE SANS FIL

FISHER
MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE VHS MODÈLE FVH 720
• Recherche avant - arrière à 9 fois la vitesse régulière
• Image stable pendant la recherche et arrêt sur image
• Télécommande sans fil à 8 fonctions
• Syntonisateur à 105 canaux

NOTRE PREMIÈRE INVENTION: LA HAUTE FIDÉLITÉ.

des prix qui font plaisir à regarder... **\$499**

et à entendre... maintenant!

L'ENSEMBLE COMPREND:
RÉCEPTEUR SANSUI AM/FM STÉRÉO MODÈLE R-410B
• Sortie de puissance de 20 watts RMS par canal à 8 ohms
TABLE TOURNANTE DUAL À ENTRAÎNEMENT PAR COURROIE MODÈLE CS-514
• Retour et arrêt automatique • Cartouche orthon
HAUT-PARLEURS AVANTI À 2 VOIES MODÈLE M-850
• Un 8" pour les basses, un 2 1/2" pour les hautes fréquences

Dual ortofon **\$367**

Sansui

MONTRÉAL Métro Beaubien 6334 St-Hubert 271-3848	MTL-EST Métro Cadillac 6287 St. Sherbrooke 289-2878	MTL-NORD 10,192 boul. St-Michel 381-7803	WESTMOUNT 4912 ouest, Sherbrooke 484-1105	DOLLARD Des Ormeaux 4803 boul. des Sources 684-1631	VERDUN Métro de l'Église 3966 Wellington 765-2407	LASALLE 422A Avenue Dollard 386-3834	BROSSARD 2065 boul. Lapinière 656-1681
LONGUEUIL 2098 Chambray 679-9420	LAVAL 1787 ouest, boul. St-Martin 687-0858	DUVERNAY 2640 boul. de la Concorde 687-5600	REPENTIGNY Face à la Marina 341 Notre-Dame 581-8878	CHATEAUGUAY 181 boul. d'Anjou 698-0213	ST-LAURENT 1813 O'Brien 332-8087	KIRKLAND 2162 boul. St-Charles (Plaza Kirkland) 694-8268	?

GRANBY, 3, rue Evangéline 378-0079
DRUMMOND, 168 rue Hériot 472-1106
DORVAL, 304 boul. Harwood 455-9153

ST-JÉRÔME 314, rue Labelle 432-2625
ST-JEAN 708 St-Jacques 348-0255
ST-HYACINTHE 1700 des Cascades/774-2224

TROIS-RIVIÈRES 4495 boul. Royal 379-4323
SHERBROOKE 25 ouest rue King 566-0656
QUÉBEC 711 boul. Charost ouest 687-2215

ROUYVY 51, rue Principale 762-7123
VAL D'OR 864-04 Avenue 625-8125

OCTROI D'UN CONTRAT AU BEAU-FRÈRE DU MINISTRE L'opposition réclame la tête de Michael Wilson

■ OTTAWA — Coupable d'un grave manque de jugement en raison de l'octroi d'un contrat sans soumission à son beau-frère, le ministre des Finances, Michael Wilson, devrait offrir sa démission à dit hier le chef néo-démocrate, Ed Broadbent.

GILLES PAQUIN de notre bureau d'Ottawa

Quelques instants plus tard le chef libéral, John Turner, a réclamé à son tour la tête de M. Wilson en soutenant que celui-ci avait enfreint les directives du gouvernement sur les conflits d'intérêts.

Selon M. Broadbent, il est évident que le gouvernement a pris une mauvaise décision en accordant ce contrat d'un quart de million au beau-frère de M. Wilson.

En pareil circonstances, il est normal que le ministre offre sa démission. Cela ne veut pas dire qu'il est corrompable mais qu'il a commis une « grave erreur de jugement » a expliqué M. Broadbent.

Mais le premier ministre ne veut pas admettre, « au moins

une fois dans sa vie de politicien », qu'il a commis une erreur a ajouté M. Broadbent.

Pour John Turner la situation est on ne peut plus claire. « Il est évident que les directives du gouvernement ont été bafouées ».

« La question qui se pose est la suivante: si les directives veulent dire quelque chose, le premier ministre a-t-il l'intention de relever M. Wilson de ses responsabilités » a lancé M. Turner.

Irrité par les accusations de ses adversaires aux Communes, le premier ministre, Brian Mulroney, a longuement défendu l'intégrité de M. Wilson.

« C'est un homme dont la réputation jouit d'une reconnaissance universelle » a même dit M. Mulroney en répliquant aux attaques de l'opposition.

De l'avis du premier ministre, M. Wilson est au dessus de tout soupçon puisque le contrat a été signé par le ministre de la Consommation et des corporations Harvie André.

M. André a pour sa part déclaré aux Communes que le gouvernement avait fait « une bonne af-

faire » en donnant un contrat de publicité de \$253,000, sans soumission, à la firme Lawson Murray Ltd.

Loin de regretter son geste, M. André a dit qu'il signerait de nouveau si l'occasion se représentait puisque le gouvernement avait épargné des milliers de dollars en agissant de la sorte.

À sa sortie de la Chambre M. André a indiqué que la compagnie Lawson Murray avait depuis décroché un nouveau contrat de \$7,000.

Mulroney pris au piège

Le chef du gouvernement a par la suite été lui-même pris au piège par la députée libérale de Hamilton, Sheila Copps.

Après avoir amené M. Mulroney à dire qu'il s'était conformé aux directives sur les conflits d'intérêts lors de son élection, Mme Copps l'a ensuite confondu.

Brandissant des documents officiels, Mme Copps a alors prié le premier ministre d'expliquer pourquoi il avait mis deux mois à se départir de son poste au sein du conseil d'administration de la Labsea Ltd. de Terre-Neuve.

Visiblement embarrassé, M. Mulroney a alors riposté qu'il s'agissait peut-être d'un oubli de sa part.

Fière de sa trouvaille, Mme Copps a déclaré à sa sortie de la Chambre que « ce demi-dieu pouvait se tromper ». Il devra s'expliquer prochainement à l-elle lancée.

Dans un communiqué émis en fin d'après-midi, le secrétaire de presse de M. Mulroney, Bill Fox, précise que la Labsea est une société inactive.

M. Mulroney n'a jamais siégé au conseil lors d'une réunion, n'a jamais exercé ses fonctions d'administrateur et n'a touché aucun revenu de la compagnie écrit-il.

Le premier ministre a abandonné son poste en décembre 1984 lorsque le ministère lui a rappelé qu'il était encore inscrit à titre de directeur de la compagnie.

Selon les renseignements obtenus du ministère de la Consommation et des corporations, la Labsea Ltd. est un holding présidé par l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, Frank Moores, un ami de M. Mulroney.

Candidature de Lafontaine: les élus de la FTQ désavouent la position des permanents

■ Le désaccord s'accroît entre la direction de la FTQ et ses employés permanents. Non seulement est-il d'ordre politique, mais il cache également un ma-

PIERRE VENNET

lais sérieux au plan des relations de travail opposant les élus de la centrale à ses employés salariés.

Les élus de la centrale, en effet, non seulement ne s'opposent

pas au droit de leur directeur administratif, M. Réal Lafontaine, de se présenter sous la bannière péquiste dans Bourget, mais ils font état d'un net consensus favorable à l'endroit de cette candidature.

Les permanents, au contraire, dans une déclaration publique signée par 21 d'entre eux (sur 21), considèrent qu'une telle candidature, au moment où la FTQ fait partie d'une coalition avec l'ensemble des syndiqués du secteur

public pour protester contre les projets gouvernementaux en matière de négociation, constitue un manquement à l'éthique syndicale. Ils affirment également que dans le cas d'une défaite aux élections complémentaires, M. Lafontaine ne devrait pas reprendre son poste au sein de la centrale.

Le secrétaire général de la FTQ, Fernand Daoust, a exprimé à LA PRESSE, hier midi, son total désaccord avec les employés de la centrale sur cette

question politique. En fond de scène, il voit un malaise plus profond causé par les difficultés rencontrées lors du renouvellement de la convention collective des permanents, dont M. Lafontaine, à toutes fins utiles, se trouve à être le directeur du personnel.

M. Daoust a révélé que le bureau de direction de la FTQ, formé d'élus, a non seulement appuyé le droit de se présenter de M. Lafontaine, mais aussi son choix.

ENCORE DES COMPLIMENTS POUR LA PONY!

« Il est difficile de déterminer si la Pony est une voiture personnelle ou une voiture familiale. J'en ai conclu qu'elle était plutôt une familiale après avoir mesuré l'espace de rangement qu'on peut ménager en rabattant le siège arrière de la Pony: environ 5 x 4 x 2 pieds! Avec un tel espace, la Pony peut transporter autant d'enfants et de sacs d'épicerie que deux familiales! »
Chatelaine Magazine

« ...La Pony se présente avec une belle qualité de peinture et d'assemblage, particulièrement au niveau des joints de carrosserie qui sont très bien scellés. (...) La Pony constitue un moyen de transport sans prétention mais agréable et dont la mécanique simple ne devrait pas apporter de problème particulier. Le moteur 1.6 apporte plus de vie et de plaisir de conduite. Son bon rapport qualité/prix justifie amplement la croissance rapide de ses ventes. »
Le Soleil

« Avec la transmission manuelle à 5 vitesses qui est très agréable à utiliser, le rendement est à son meilleur et on peut même

dire que les performances sont bonnes pour une consommation raisonnable. Ce qui surprend le plus avec la Pony c'est l'agrément de conduite. L'entrain du moteur, la rapidité du changement de vitesse, la tenue de route toujours prévisible permettent une conduite qui rappelle les bons vieux "roadsters" d'autrefois. Grâce aux pneus Michelin "quatre saisons" qui équipent la voiture de série, la tenue de route est surprenante pour une voiture propulsée. »
Daniel Héraud—Le Devoir

« Notre essai a permis de constater que les organes mécaniques de la voiture étaient robustes et ne souffraient pas à être sollicités sans ménagement. (...) La Hyundai Pony se révèle un achat valable en raison de son prix de vente peu élevé et de sa fiabilité mécanique. (...) La Pony s'est révélée la championne du "beau, bon, pas cher" et devance ses rivales de la catégorie (...). Les 22 000 kilomètres passés à son volant ont permis de bien apprécier cette sous-compacte tant au chapitre de la fiabilité que du comportement général. »
Denis Duquet—La Presse



MONTEZ EN PONY AUJOURD'HUI.



Hyundai Auto Mascouche
1990, ch. Gascon
St-Louis de
Terrebonne 471-7669

Les Automobiles Lise Grenier Inc.
1250, Rte. Marie-Victorin
Tracy 743-1244

Luciani Automobile (1985) Inc.
4040, ouest rue Jean-Talon
Montréal 340-1344

Pony de Montréal
5180, avenue Papineau
Montréal 523-2171

Autos Visa Inc.
500, boul. Mgr. Langlois
Valleyfield 377-1985

Hyundai Pony Centreville
2077, Ouest rue Ste-Catherine
Montréal 931-8243

C. W. AutoSud Inc.
3839, boul. Taschereau
St-Hubert 678-1220

Automobile Ulsan Ltée
2355, boul. Hymus
Dorval 683-5702

Moteurs Chateauguay
83, St-Jean Baptiste
Chateauguay 692-9830

Pointe-aux-Trembles Pony
12150, rue Sherbrooke est
Montréal 645-2233

Safari Automobiles Inc.
300, rue Lalleur
LaSalle 364-3124

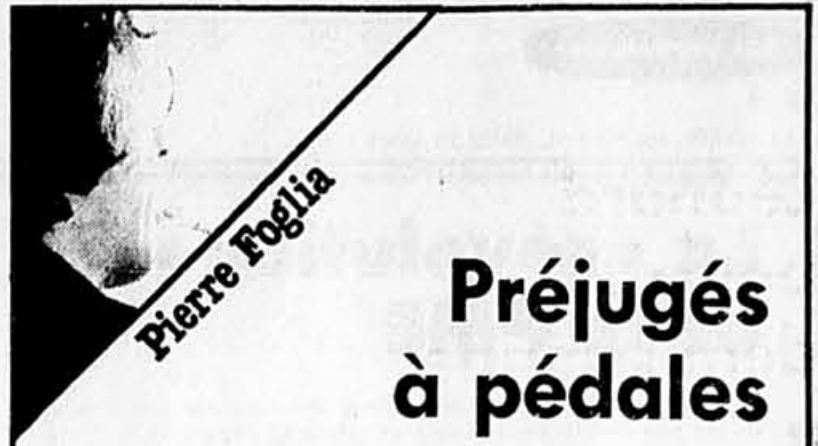
Garage St. Louis Ltée
356, boul. Sauvé
St-Eustache 491-1292

Desmoules Hyundai
1237, boul. des Laurentides
Ville de Laval 668-6393

Pie IX Pony
9390, boul. Pie IX
Montréal 324-6821

Les Automobiles Cloginor Inc.
9, rue Frontenac
St-Jean-Sur-Richelieu 347-4003

Lac St-Louis Automobiles Enrg.
30, boul. Don Quichotte
Ville Ile Perrot 453-6363



Pierre Foglia

Préjugés à pédales

■ — D'après vous, du Peugeot, c'tu meilleur que du Mikado? Youpi, mon premier téléphone « de bicyclette » de l'année!... La saison a presque un mois de retard. D'habitude, fin avril, les bicyclettes sont achetées et les questions portent plutôt sur les itinéraires, le plus beau chemin pour Boston, le plus court pour New York...

— Pis, toujours, Peugeot ou Mikado?

Bof, entre nous, Mikado et Procycle (qui fabrique Peugeot et Vélo Sport) se surveillent de si près, depuis trois ou quatre ans, qu'il n'y a plus de différence notable entre leurs bicyclettes, de même calibre, bien sûr...

On chuchote tout de même, dans le milieu, que les produits Procycle sont un peu moins chers, à qualité égale. Je le crois volontiers. Procycle, le géant du vélo au Canada, est assez puissant pour se permettre de niaiser la concurrence. Tant mieux pour le consommateur... Jusqu'au jour où la concurrence rendra les armes. Alors bonjour monopole, et tenez-vous bien consommateurs!

Cela dit, \$20 ou \$30 de plus, moi j'achèterais quand même du Mikado. Cela tient à des détails qui n'ont pas plus d'importance que la couleur du cadre, je veux dire, ici, la couleur de mes préjugés... Mais bon, après tout, on enfourche nos préjugés plus souvent que notre vélo, alors pourquoi devrait-on être gêné d'en tenir compte?

Quels préjugés? Bof, les nommer ne les légitimeront pas pour autant. C'est sûr que Procycle c'est Peugeot, et Peugeot c'est français et les Français me font...

Mais n'allez pas croire que mes préjugés, qu'ils soient à pédales ou non, m'amuse. Ce que vous prenez peut-être pour de la complaisance n'est que de la fascination. Je suis fasciné, depuis toujours, par l'autonomie des préjugés, par leur sans-gêne, par leur faculté de mener une vie tout à fait indépendante de la tête dans laquelle ils se sont installés... Au contraire de la bêtise qui participe entièrement de la personne, qui en émane en fait, les préjugés la parasitent, la morpionnent...

Et increvables avec ça! On prétend que la lumière les affaiblit, mais allez donc vivre à la clarté 24 heures sur 24... Au moindre sombre détail, les revoilà plus gros et plus forts que jamais...

Me revient une anecdote qui souligne parfaitement cette tenacité des préjugés... Donc je n'aimais pas Procycle parce que Peugeot, parce que, croyais-je aussi, c'est une grosse boîte qui piquait ses idées chez les petites (entre autres chez Mikado)... Or voilà que l'été dernier, passant en Beauce à bicyclette, je fis le détour, à la sortie de Saint-Georges, pour aller visiter l'usine Procycle. J'y fus bien accueilli et sortis de là impressionné, et même un peu ému par toute cette haute technologie au service de la plus simple et la plus noble des machines...

Et puis j'avais bien rendu compte que Peugeot n'était qu'une marque déposée, et les Français un souvenir. J'avais parlé aussi avec des ingénieurs qui, manifestement, n'avaient pas besoin d'aller piquer leurs idées ailleurs. Bref, en sortant de là, mes préjugés sur Procycle agonisaient. Je me sentais plus léger, et pédalais allègrement, quand...

Quand, sur l'étroite route du parc industriel, je fus soudain dépassé par un camion. Je dis « dépassé », mais j'entends « trépassé » par un camion. Une manière de tentative de meurtre. Notez que ce n'est rien de surprenant dans la très western Beauce, où les rodéos se font en trucks. Mais l'originalité, ici, c'est que c'était un truck Procycle servant au transport des bicyclettes!...

Je faillis tomber, quittai la route et, en la retrouvant, j'avais retrouvé tous mes préjugés.
— Bon, nous disons donc du Mikado. Où en trouve-t-on? C'est le même prix partout?

S'ils en vendent chez ABC Cycles et Sport, au coin de l'avenue du Parc et Fairmount, c'est assurément là que vous le trouverez au meilleur prix. En fait, quelle que soit la marque du vélo que vous voulez acheter, il y a fort à parier qu'il sera au moins \$20 moins cher chez ABC.

Mais ne comptez pas sur moi pour vous y envoyer. Même si c'est là que j'ai acheté mon Mauve il y aura bientôt dix ans... Je m'y arrête parfois, pour voir si ça s'améliore... Mais non! Toujours pareil! Bêtes, mais bêtes! Il faut vraiment avoir envie de faire des économies pour se ramasser chez ABC. Il faut vraiment avoir envie d'une bicyclette et être prêt, pour l'obtenir, à se faire bardasser par des espèces de belles-mères bougonneuses qui sont là pour vendre, par pour triper bicyclette... T'es mieux de savoir ce que tu veux en entrant, autrement tu vas te faire revirer ça sera pas long. Suivant!

Pour à peine plus cher que chez ABC, je vous enverrais plutôt chez Laporte, sur Hôtel-de-Ville, près Marie-Anne. Demandez Simon ou Jean-Pierre. C'est pas chic comme dans les beaux magasins de bicyclettes, ça tient du garage et du hangar, les gars vous jassent tout en alignant leur roue, mais ils vous jassent, ils vous expliquent. Et puis quand vous y retournez pour changer un câble de frein, ils ne vous niaient pas pendant trois mois...

— J'imagine que tout ce que vous me racontez là c'est écrit, comme d'habitude, dans le dernier numéro de la revue Vélo-Québec?
Ben non! Ce sont des gens sérieux à Vélo-Québec! Ils font semblant de ne pas avoir de préjugés. Ils vous recommandent des CCM à \$200, et des trois vitesses à \$110... Ça ne les empêche pas, remarquez bien, de rouler sur des Marinoni à plus de \$1000...
— C'est une vacherie, j'imagine, ce que vous venez de dire là?

Ben non! Tout au plus un petit reproche. Leur dernier numéro est leur meilleur depuis longtemps. Leur parti pris de s'adresser à la masse des cyclistes rejoint bien leur vocation première, mais je me demande si elle rejoint bien, aussi, leurs lecteurs... C'est qu'ils sont de plus en plus nombreux ceux qui tripent vraiment bicyclette...

Et ce « vraiment » n'est pas là pour snober ceux qui se promènent innocemment sur deux roues, mais pour nommer ceux qui font du vélo avec la même implication que d'autres font de la voile, ou de l'alpinisme, en y investissant du temps, des énergies et du fric... même quand on n'en a pas beaucoup, quand on est fou, on en trouve... Il y a, au Québec, de plus en plus de cyclo-sportifs, en tout cas j'en vois de plus en plus sur les routes. De plus en plus, aussi, de longs randonneurs...

Bref, je me demande si ce n'est pas, finalement, ce public de tripeux-là qui lit Vélo-Québec. Or, la revue leur en donne bien peu. L'étude de marché, par exemple, ne touche pas du tout le haut de gamme...

Moi, j'aimerais ça savoir si mon Marinoni est mieux fait que les Bianchi, les Colnago, et autres Miyata...

Je suis sûr que oui. Mais c'est peut-être rien qu'un autre de mes préjugés à pédales...

Un programme d'aide aux fonctionnaires alcooliques

■ QUEBEC (PC) — Avec la collaboration des associations syndicales, le Conseil du Trésor et l'Office des ressources humaines mettront sur pied dans les prochains mois un programme de dépistage et d'intervention auprès des employés de l'Etat souffrant d'alcoolisme et d'autres toxicomanies.

Le principe d'un tel programme d'aide pour les employés de la fonction publique québécoise a été approuvé hier par le conseil des ministres, de même que le budget d'implantation de \$1,6 million.

Les modalités d'application de ce programme seront définies par l'équipe de coordination qui sera formée à cette fin et par les

responsables des 26 ministères concernés. Le programme sera par la suite administré conjointement par les représentants patronaux et syndicaux de ces ministères.

M. Fréchette a dit espérer que ce programme pourra être mis en place dans un délai maximum de six mois.

On évalue entre 6,000 et 15,000 le nombre des employés de la fonction publique qui sont confrontés avec divers problèmes, dont ceux reliés à l'alcoolisme ou à d'autres toxicomanies.

Ces problèmes engendreraient des pertes de l'ordre de \$30 millions par année au chapitre des salaires perdus.

La «révolution» de la PME

Le budget du Québec est surtout empreint de réalisme. Il ne fait pas de fausses promesses quant au développement de l'économie et au rétablissement des finances.

Depuis plusieurs années, on commence à se rendre compte que les PME créent plus d'emplois que les grandes entreprises ou que le gouvernement.

Cette hypothèse est difficile à vérifier, car les PME sont généralement plus sensibles à des changements de climat économique qu'à des programmes spécifiques pour leur venir en aide.

Les droits de succession étaient devenus un anachronisme qui ne rapportait plus qu'environ \$50 millions à l'État par année.

Alors que les droits de succession avaient tendance à freiner le développement des PME, un programme du gouvernement destiné à les aider n'avait pas eu l'effet escompté.

En donnant un avantage aux PME par rapport aux grandes entreprises dans le cadre du Régime d'épargne-actions, M. Duhaime modifie un programme fiscal existant de façon à créer plus d'emplois, peut-on espérer, sans que l'État n'ait à diminuer ses revenus ou augmenter ses dépenses.

On peut aussi voir un souci d'encourager le développement des PME dans la décision de vendre les magasins de la Société des alcools au public.

Quand M. Duhaime dit que « nous vivons de plein-pied la révolution technologique », il n'en conclut pas qu'il faut lancer de grands programmes à caractère scientifique.

Frédéric WAGNIÈRE

Le juste milieu au Nicaragua

Le président Reagan a sa politique au Nicaragua. Mais l'opinion n'est certainement pas monolithique, si on considère les votes donnés par le Sénat et la Chambre des représentants sur une aide militaire de \$14 millions réclamée par l'administration Reagan pour venir au secours des antisandinistes.

Il devrait donc rester permis de critiquer les positions défendues par l'administration républicaine en Amérique centrale, sans tomber dans l'anti-américanisme systématique ou, pis encore, sans passer pour complice de l'expansionnisme soviétique dans cette partie du monde.

Or, on dirait que le « juste milieu » est introuvable et qu'il n'y a qu'un injuste milieu. Si vous dites que le régime du président Daniel Ortega ne favorise guère la liberté de la presse, vous tombez dans le camp des ennemis de la révolution et du peuple nicaraguayen.

La critique des politiques de Washington n'est pas non plus sans périls. De dire qu'il n'est pas démontré que le tout petit Nicaragua menace sérieusement la plus grande puissance du monde peut vous rendre suspect.

Les Américains n'ont peut-être pas les mains blanches. Mais, au moins, ils ont des mains. D'autres ont les mains d'une blancheur immaculée. Mais c'est parce qu'ils n'ont pas de mains!

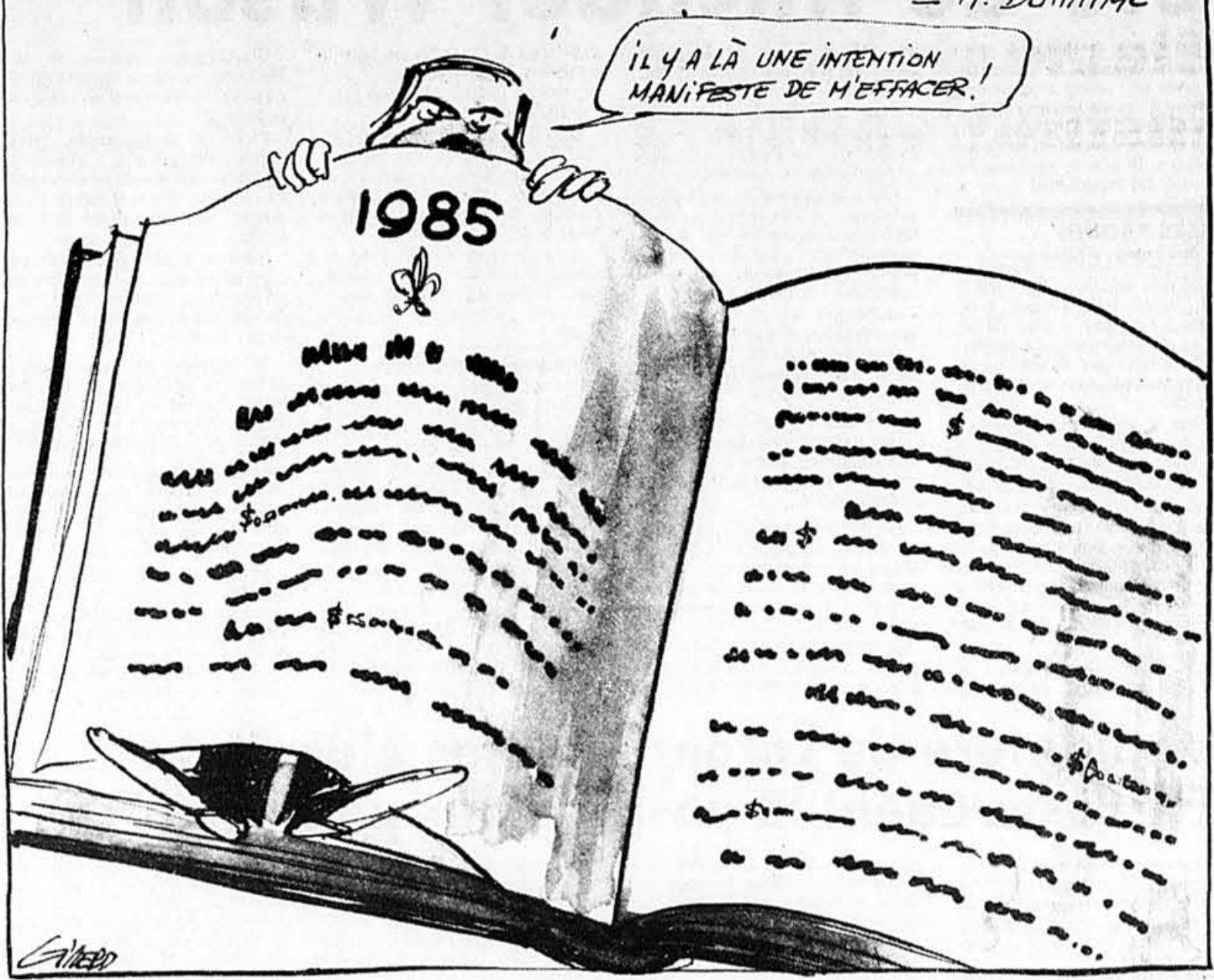
C'est sans doute pour suppléer aux insuffisances de la « doctrine » canadienne sur l'Amérique centrale que les évènements viennent de se prononcer plutôt carrément contre l'aide aux antisandinistes (souvent appelés contras, parce qu'ils sont contre le régime sandiniste et le combattent).

Il va sans dire que ce que pense l'épiscopat, qui s'exprime par le biais d'un comité, va à l'encontre des positions du président Reagan. Il est quelquefois question d'une médiation de l'Église dans les conflits d'Amérique centrale.

L'intérêt de cette intervention, qui prend la forme d'une lettre au ministre des Affaires extérieures, est dans une interpellation qui, par-delà les partis politiques, concerne un peu tout le monde.

Guy FORMIER

« NOUS AVONS TOURNÉ UNE PASE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC! » — M. DUHAÏME



Droits réservés



Marcel Adam

La démarche de M. Lévesque n'est pas anormale, hélas!

Ce n'est pas le peuple québécois, ni même l'Assemblée nationale, qui sera d'abord informé des revendications constitutionnelles du gouvernement Lévesque, mais le premier ministre du Canada.

La députée indépendante des Îles de la Madeleine s'inquiétait mardi de ce que M. Lévesque cherche la bénédiction de M. Mulroney avant de consulter les élus du peuple.

M. Lévesque a donné à l'ex-ministre Denise LeBlanc-Bantey à peu près la même réponse que celle à laquelle avait eu droit, la semaine dernière, l'opposition libérale, après s'être étonnée elle aussi du procédé.

Pour M. Lévesque c'est normal puisque le premier ministre fédéral est celui avec lequel il sera appelé à négocier une éventuelle ratification de la Loi constitutionnelle de 1982.

Trouvant sa conduite normale, M. Lévesque s'étonne plutôt que les libéraux s'en scandalisent.

Qu'est-ce que dit du mot « normal » le Petit Robert? Est normal « ce qui est dépourvu de tout caractère exceptionnel, qui se produit selon l'habitude ».

M. Lévesque prétend que le Québec s'est fait avoir lors des négociations de 1981, à la faveur d'un coup de force constitutionnel orchestré par un gouvernement fédéral qui n'avait pas de mandat populaire pour agir ainsi.

En vérité, le gouvernement Lévesque a agi de son propre chef et s'est piégé lui-même. Et le peuple du Québec fait les frais d'une démarche qu'il n'avait pas explicitement autorisée.

M. Lévesque fera des propositions à Ottawa. M. Mulroney n'y verra pas nécessairement

l'expression de la volonté des Québécois, mais celle d'un gouvernement agissant motu proprio. Si dans quelques mois il voit M. Bourassa prendre le relais de négociations qui n'auront pas eu le temps d'aboutir avant les élections, il aura la même attitude si la requête du nouveau gouvernement a été aussi concoctée en catimini.

Si dans le passé un gouvernement québécois avait eu la décence démocratique de solliciter un mandat clair du peuple — ou à tout le moins d'une large majorité de l'Assemblée nationale — il y a longtemps que le Canada anglais serait fixé sur ce que veulent vraiment les Québécois.

Parfois je me demande ce qui serait arrivé si les revendications constitutionnelles du Québec avaient toujours reflété fidèlement la volonté de la majorité des Québécois? Il est certain qu'elles auraient été prises plus ou moins sérieusement par M. Trudeau.

REVUE DE PRESSE

L'enjeu d'une réforme électorale

Le débat sur la réforme électorale qui vient de s'ouvrir à l'Assemblée nationale française est l'un des sujets que commentent les éditorialistes parisiens.

Le Figaro écrit: « A tout naufrage imminent, réflexe du sauve-qui-peut. On le vérifie au Palais-Bourbon. N'ayant plus l'appui que d'un Français sur quatre, les socialistes, menacés de perte, vont y obtenir une loi électorale qui s'imposera à tout le monde. Le maigre argument qu'ils avancent, c'est que la proportionnelle était à leur programme. C'est donc bien d'une loi de circonstance que le Parlement va débattre. Au moment où la gauche, toute vergogne rentrée, cherche à se ménager des moyens pour survivre, la majorité future paraît s'acharner à lui offrir, en cadeau inespéré, ses propres divisions, et s'obstiner à se tromper d'adversaire. L'enjeu est pourtant clair. Ou bien on conquiert l'an prochain le pouvoir lé-

gislatif et on intervient dans l'organisation des pouvoirs, ou bien on rate la conquête du pouvoir législatif et on n'obtient que le droit de se taire face à une gauche redevenue non expulsable. Et pour longtemps. »

Le Quotidien de Paris souligne que le Parti socialiste est la seule formation politique à soutenir cette loi. « Les grands jours parlementaires consacrés à la loi électorale et commencés mardi à moins d'un an de la fin de la législature ont déjà, dans la forme, un air de passé résigné: chacun sait, les socialistes fortement secoués et divisés savent mieux que personne, que la loi proposée à la survie élysienne de Mitterrand s'imposera. C'était un honneur dans l'hémicycle d'entendre les orateurs de l'opposition asséner contre le système électoral du pouvoir des arguments sans pitié que tant de dépu-

tés socialistes ne pouvaient qu'aprouver au fond de leur cœur majoritaire. D'autant plus torturés les socialistes qu'ils doivent, malgré leur déchirement, assumer l'opprobre d'être la seule formation, le seul parti, avec le Front national, à soutenir officiellement cette loi: même les communistes la critiquent! Le système Mitterrand-Joxe restera dans l'histoire électorale comme celui de la loi des socialistes, malgré eux, avant leur défaite. »

Le Matin met l'accent sur l'habileté du premier ministre: « S'agissait-il d'une motion de censure « antifissures » de l'opposition comme l'a proclamé le premier ministre? Ou plutôt d'une bataille de citations, chacun ayant la sienne tirée de l'inépuisable passé des déclarations imprudentes? Peu importe dans le fond, ce fut surtout, à l'As-

semblée, une mornie séance. Triste hors-d'œuvre où, avant l'ouverture du débat sur la modification du mode de scrutin, on a sacrifié au rituel de la motion de censure. Enfin, vint l'heure de Laurent Fabius. Des coups de pied de l'âne, tout le monde en a reçus. À gauche, certains ne devaient pas se sentir très à l'aise non plus. Ceux qui, parmi les socialistes, ont critiqué plus ou moins fort la proportionnelle, se sont fait discrètement rappeler l'engagement du président de la République. Comme des écoliers pris en faute, les députés de droite comme de gauche n'ont pas bronché quand Laurent Fabius leur a décoché sa flèche la plus terrible: ceux qui renâclent comme les autres en sont déjà à s'occuper des futures listes électorales. Qui peut le nier? Ni Raymond Barre, ni Jacques Chirac, pas même les socialistes du Pas-de-Calais. »

Agence France-Presse

DOCUMENT

Éléments sur une définition institutionnelle de la famille

Le Comité de consultation sur la politique familiale, mis sur pied par le gouvernement du Québec et présidé par M. Maurice Champagne-Gilbert, a lancé hier un mois d'audiences des organismes qui donnent leur point de vue sur ce que devrait être la politique familiale du Québec. Des forums régionaux qui ont précédé ces audiences, le Comité a retenu quelques éléments de définition de la famille, définition primordiale.

Il est devenu évident, en entendant les débats aux forums régionaux de la consultation sur la politique familiale, comme à la lecture des mémoires adressés au Comité ou d'autres textes publiés dans les médias, que la définition de la famille est une question primordiale. Dans une intervention récente d'ailleurs le Conseil des affaires sociales et de la famille, tout en mettant de l'avant les questions de support économique pour «inclure les familles à la venue des enfants», affirmait: «Il est d'abord capital de s'entendre sur une définition de la famille. Définir ce qu'on entend par famille, ce n'est pas un problème de sémantique, mais bien un problème de fond.»

On accorde cette importance à la définition à cause bien sûr des valeurs qu'elle remet en question et parce que l'on est conscient qu'elle porte avant tout sur l'identité même de ceux et celles qui constituent les familles d'aujourd'hui. Mais là-dessus, même ceux et celles qui voudraient voir promue la famille dite traditionnelle (une mère et un père mariés religieusement et leurs enfants), s'accordent très majoritairement pour reconnaître que l'État, dans ses lois, ses services, ses programmes, doit respecter la pluralité des types de familles (biparentales avec conjoints unis par contrat ou de fait, monoparentales résultant des séparations ou par choix, familles élargies de type plus communautaire...)

Il a paru opportun au Comité, étant donné l'importance de cette question, de situer les principaux éléments d'une définition institutionnelle de la famille tels qu'on peut les dégager de la consultation à ce stade.

Avant de résumer ces éléments, il convient de rappeler quelques données sur la nature même de la définition recherchée.

La nature de la définition recherchée

Premièrement, elle est avant tout un cadre de référence institutionnelle. Elle vise à situer l'institution familiale de la façon la plus large et la plus globale possible.

Deuxièmement, elle n'a ni pour fin ni pour effet d'assigner des obligations, des droits ou des responsabilités aux individus, en oc-

currence les membres des familles, que ce soit sur un plan légal ou moral. C'est pourquoi, par exemple, il deviendrait inapproprié tant sur le plan juridique que du point de vue de l'image donnée de la famille, de qualifier les termes de la définition soit, par exemple, en voulant restreindre le terme enfant à «mineur» ou le terme parent à «marié». Il revient à des lois particulières et à des programmes sectoriels d'établir de telles qualifications pour telles et telles fins. À cet égard, il est certain que le Comité est très sensibilisé au problème soulevé par beaucoup d'individus et d'organismes qui veulent limiter aux mineurs l'obligation de support économique des parents à l'endroit des enfants, déjà prévue au Code civil. Des recommandations appropriées seront faites dans le rapport.

Dans le même sens, il y aurait lieu de retirer de la définition du Livre vert l'expression «pour se soutenir réciproquement au cours d'une vie», laquelle peut être interprétée comme l'assignation d'un devoir aux individus, ce qui n'est pas le propre de la définition recherchée. Il en serait de même pour la partie «à leur source» dans l'expression «pour favoriser à leur source le développement des personnes et des sociétés» qui est intégrée à la définition du Livre vert, ou, pour d'autres qualifications que l'on propose à l'occasion en parlant du développement «intégral» des personnes par exemple.

Troisièmement, la définition recherchée ne porte pas sur la famille idéale mais sur ce qui est commun à tous ceux et à toutes celles qui ont une appartenance familiale et qui ne veulent pas pour autant voir leurs valeurs personnelles orientées ou contrôlées par l'État.

Notons enfin que le seul fait que l'État s'engage à l'égard d'une reconnaissance sociale et politique de la famille et qu'il cherche à intégrer à sa politique une définition précisant cette reconnaissance, est en soi un engagement sur le plan des valeurs. Cela devrait réjouir les Québécois et les Québécoises que nous avons entendu(e)s parler au Québec réclamer une reconnaissance officielle de l'importance fondamentale de la famille dans notre société.

Éléments qui se dégagent de la consultation

1- Une famille, c'est d'abord «le groupe de personnes formant et entourant une relation parent(s) - enfant(s)».

La notion de groupe, de communauté, d'unité sociale, dans laquelle au moins un parent et un enfant sont en relation, est la notion de base. Elle signifie que fondamentalement une famille, ce n'est pas une simple juxtaposition d'individus.

On insiste auprès du Comité pour que la définition permette de distinguer deux entités dans le groupe familial: le noyau formé

par la relation parent(s) - enfant(s) et l'ensemble des personnes qui peuvent constituer la famille au-delà et autour du noyau parent(s) - enfant(s). Cet ensemble peut comprendre des conjoints, les grands-parents, les frères, les sœurs, les oncles, les tantes, les cousins, les cousines, etc. Donc, «le groupe de personnes formant et entourant une relation parent(s) - enfant(s)» peut désigner soit le père et la mère avec un ou deux enfants, soit un père ou une mère, avec un ou deux enfants, soit un groupe plus nombreux avec des liens de parenté plus variés.

Bien sûr, les parents et les enfants visés sont ceux et celles que l'on trouve dans tous les types de familles qui existent (parents et enfants biologiques, d'adoption, hors foyer, substitués et autres encore).

Le terme «relation» apparaît particulièrement important pour désigner la famille comme unité de relations interpersonnelles.

2- Les personnes constituant une famille sont «unies par diverses formes de liens et d'engagements».

Liens et engagements sous diverses formes: légales, religieuses, contractuelles, strictement entre personnes, publiques, privées, biologiques, sociaux, affectifs, communautaires, culturels, économiques, etc. L'État n'a pas à identifier ni à promouvoir telle forme de liens plutôt que telle autre: c'est le choix strict des individus selon leurs convictions, leurs croyances, leurs valeurs, leurs cultures et, il faut bien le reconnaître aussi si l'on est tant soi peu réaliste et respectueux de la vie, selon les circonstances...

La consultation indique que l'État n'a pas à favoriser des «classes de parents», tant du point de vue des liens qui peuvent unir les parents entre eux qu'à leurs enfants. Et sans doute, faut-il s'entendre dans notre société pour reconnaître que ce qui donne sa première spécificité à la famille, c'est la responsabilité de l'adulte qui se fait parent en prenant charge personnellement et socialement de l'enfant. C'est cette prise en charge de l'enfant qui concerne l'État comme mandataire de l'intérêt des personnes et de la collectivité: ce n'est pas le statut parental, quant à l'état civil, par exemple, qui est un choix de vie tout à fait personnel.

Mais on insiste beaucoup pour que cette responsabilité d'un ou de parents à l'égard d'enfant(s) se traduise par une forme quelconque d'engagement devant la société.

3- Les familles et les personnes qui les constituent se développent «à travers des cycles de vie variables».

L'une des données les plus utiles mise en relief par la consultation est celle des «cycles de vie» par lesquels passent les familles, y inclus les familles qui continuent d'exister, par exemple, après la dissolution d'un mariage ou de toute autre forme de liens entre des parents.

C'est certainement un des éléments le plus commun à toutes les familles, le plus objectif, le plus mesurable et qui revêt donc une importance majeure notamment quant au soutien par les ressources collectives dont doivent bénéficier les parents et les enfants. Ainsi, par exemple, le cycle où l'enfant a moins de six ans est primordial à tous égards et il requiert d'autant plus de soutiens collectifs que c'est souvent pendant ce cycle que les parents ont aussi à bâtir un emploi et à se faire une carrière. C'est pendant ce cycle que des ressources comme les services de garde, les congés parentaux, l'allocation de disponibilité, des habitations et un environnement adéquats sont particulièrement requis.

La notion de cycle de vie correspond très bien à l'ampleur juridique que doit avoir les termes de définition. Si elle était incluse dans la définition, elle ouvrirait ainsi de soi, la porte à des législations particulières et à des politiques sectorielles propres à répondre aux besoins des membres des familles selon les cycles: besoins correspondant aux enfants mineurs, aux jeunes adultes requérant des bourses d'études ou d'autres formes d'assistance collective, aux grands-parents, aux parents qui ont assumé l'éducation de leurs enfants mais dont la contribution sociale doit être reconnue, comme ce devrait être le cas, par exemple, pour tant de mères au Québec qui ne sont récompensées que par la pauvreté...

4- Les parents ne peuvent s'acquiescer de leur tâche qu'avec «le soutien des ressources collectives»...

L'énoncé d'une pareille nécessité ne devrait-il pas figurer dans une définition institutionnelle de la famille? Il reconnaît le besoin unanimement exprimé partout dans la consultation. Il traduit aussi le principe de la «coresponsabilité» des familles, de l'État et de tous les autres agents sociaux et économiques concernés par ce soutien, principe formulé par plusieurs organismes et individus.

Il s'agit en somme de faire écho à cette contribution sociale et économique, primordiale mais trop méconnue dans notre société, que constitue la prise en charge d'enfants et la vie familiale qui la suppose.

On pourrait alors conclure la définition par l'énoncé de ces fonctions universellement reconnues, aux familles (et aux écoles) en disant, selon les divers éléments résumés précédemment, que le groupe qui constitue une famille a pour fin de «favoriser le développement de la personne et de la société» (selon diverses formules équivalentes, au singulier ou au pluriel).

Le Comité de la consultation
Christiane BÉRUBÉ
Nicole BOILY
M. CHAMPAGNE-GILBERT



Lysiane Gagnon

La carotte et le bâton

Quelle chance! Le budget Duhaime n'avait rien pour me déprimer: je n'ai ni auto, ni jardin, ni chat ni chien ni perroquet, ni magnétoscope, ni régime d'assurance-vie privé, je n'ai jamais collectionné les timbres ou la monnaie et je ne fume plus!

J'ai des plantes, c'est vrai. (Enfin, c'est beaucoup dire, j'en ai moins que j'en avais, je ne compte plus les morts. En peu d'années, j'ai vu dépérir sous mes yeux et par ma faute un ficus, un bambou, un oranger, un palmier, une dizaine de violettes africaines et d'autres végétaux dont j'ignore le nom. Trop d'eau, pas assez d'eau, trop de soleil ou pas assez, elles meurent inondées ou déshydratées, je ne fais jamais ce qu'il faut, et en plus je ne leur «parle» pas; bref je n'ai pas le pouce vert.)

Si donc on oublie la taxe de vente que je devrai payer sur les plantes qu'il me faudra bien acheter pour remplacer celles que j'ai perdues, on dirait que le budget Duhaime a été fait exprès pour me faire plaisir. Il est par contre catastrophique pour ceux qui auraient le malheur d'être de gros fumeurs (25 cents de plus le paquet), d'être assurés «mur à mur» et d'avoir une auto (taxe-ascenseur maintenue sur le carburant et nouvelles taxes sur l'assurance-auto comme sur toutes les primes d'assurance).

Si en plus ces malheureux compatriotes ont le malheur d'être collectionneurs ou amateurs de vidéo, d'aimer le jardinage et d'avoir des animaux domestiques, ils sont faits: chaque nouvel achat — cassette, timbres spéciaux et monnaie exotique, arbuste et arbrisseau ou petits plats du Dr Ballard — leur coûtera plus cher.

Mais ce n'est pas moi qui vais les plaindre: ils n'ont qu'à cesser de fumer, à prendre plus souvent le métro et à lire LA PRESSE au lieu de regarder la télé. Quant aux écologistes frappés par le budget Duhaime, sans doute n'ignorent-ils pas que c'est inutile d'acheter des plantes quand on a le pouce vert, parce qu'on peut en fabriquer des nouvelles avec une tige (ça s'appelle une bouture, m'apprend un camarade secourable) ou même un noyau d'avocat. Ce sont les incapables comme moi qui sont obligés d'en acheter.

Comme consommateurs donc, nous n'aurons pas tous eu la même réaction, tout dépendant du style de vie de chacun. Là cependant où nous nous rejoignons tous dans la même déception, c'est en tant que contribuables.

Les sympathiques allègements fiscaux annoncés par le ministre sont un peu comme ces raisins juteux balancés devant Tantale assoiffé: quelque chose qu'on voit de loin mais qu'on ne peut pas toucher. Il faudra pour cela voter du bon bord. C'est le budget de la carotte et du bâton. Le bâton et les hausses de taxes pour cette année, la carotte et les baisses d'impôt pour l'an prochain... si l'on est bon garçon et bonne fille.

Cette stratégie sera-t-elle électoralement payante? Je n'en sais rien. Les électeurs sont ingrats et volages, ils ont la mémoire courte: si les bombons avaient été distribués cette année, se dit Papa-l'État, quelle assurance aurais-je qu'ils s'en seraient souvenu le jour du scrutin?... Reste à savoir si la promesse de quelques gâteries — après quoi, évidemment, l'opposition s'empressera de faire de la surenchère et d'en mettre plus sur la table — peut tirer les ministériels de l'ornière. Qui vivra — et qui paiera — verra.

Un changement capital

Il y a des changements de mentalité qu'on commence d'abord par sentir obscurément, puis par mesurer progressivement, à mesure que s'accroissent les témoignages et les données.

Ainsi ce dernier sondage de l'IQOP (dont LA PRESSE rendait compte samedi dernier) auprès des syndiqués du secteur public.

La majorité s'est prononcée en faveur du maintien du droit de grève dans l'ensemble du secteur public. Rien là que de très normal et prévisible, encore qu'en regardant les choses de plus près, il soit assez surprenant de constater que le caractère sacré du droit de grève dans le secteur public soit loin de faire l'unanimité chez ceux-là mêmes qui sont pourtant les premiers à en bénéficier.

Les tiers des répondants sacrifieraient le droit de grève dans la fonction publique, et davantage (38 p.cen) dans l'éducation! C'est beaucoup. Je mettrais ma main au feu que si l'on faisait la même enquête chez les syndiqués du secteur privé, c'est par d'écrasantes majorités qu'ils diraient tenir mordicus à leur droit de grève. Il n'y en aurait pas le tiers qui serait prêt à le remettre en question.

Quand il s'agit du droit de grève dans le réseau des affaires sociales (les services de santé), c'est encore plus intéressant.

Plus du tiers — soit 39 p.cen — de l'ensemble des syndiqués du secteur public sont contre le maintien du droit de grève dans le réseau des affaires sociales. C'est une proportion énorme, considérant qu'il s'agit là de gens qui ont tous intérêt, matériellement parlant, à ce que le droit de grève soit maintenu dans le secteur le plus névralgique, puisque c'est cela qui donne à un front commun syndical sa plus grande force de frappe et qui souvent force les gouvernements, affolés à la perspective d'une grève générale dans les hôpitaux, à céder aux revendications syndicales. (La perspective d'une grève dans la fonction publique proprement dite ou dans l'éducation a beaucoup moins d'impact.)

Quand on examine les choses plus en détail, par secteur, cela devient encore plus révélateur. Près de la moitié des syndiqués de la fonction publique (les fonctionnaires des ministères, par exemple), soit 44 p. cen, sont contre le maintien du droit de grève dans les affaires sociales. Si les enseignants du primaire et du secondaire sont plus tolérants (38 p.cen), quand on passe au secteur collégial, les proportions s'inversent, et c'est carrément une majorité de syndiqués qui s'oppose au maintien du droit de grève dans les affaires sociales: 57 p. cen.

Mais c'est quand on arrive aux données concernant les syndiqués des affaires sociales eux-mêmes que le sondage devient non seulement intéressant mais bouleversant.

En effet, chez ceux qui sont les plus directement concernés, il s'en trouve 34 p.cen — un sur trois — à souhaiter le retrait du droit de grève dans une négociation nationale. C'est énorme. Et c'est sans compter ceux qui n'ont pas d'opinion tranchée sur la question, et qui verraient passivement s'instaurer un nouveau régime de relations de travail dans leur secteur.

Cela devrait servir de leçon à bien du monde. À ceux qui voient les employés des services de santé comme un bloc monolithique, à ceux qui prétendent parler en leur nom et à un gouvernement qui a toujours eu peur d'agir dans un domaine où la sécurité des citoyens les plus vulnérables était pourtant en jeu.

la presse
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

ABONNEMENT Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.	285-6911	ANNONCES CLASSÉES Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h.	285-7111
REDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30.	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES Détailants National, Télé-Press Vacances, Voyages	285-7202 285-7306 285-7265
COMPTABILITÉ Grandes annonces Annonces classées	285-6892 285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

Bataille qu'on ne peut sans cesse recommencer

Comme il est facile de le remarquer, la loi 101 semble de plus en plus s'associer à la loi 22 des années 1974. En d'autres mots, et sans craindre de se tromper, nous vivons actuellement un «retour en arrière»...

Cette loi (surnommée la loi 1) était d'une importance capitale puisqu'elle était la Charte des droits des francophones, aussi nécessaire que la Charte des droits. Il était même préconisé de mettre sur un même pied d'égalité ces deux Chartes, lors d'une éventuelle constitution québécoise. Pour le fédéral, le geste était naturel de «mettre des bâtons dans les roues». Ainsi, ce dernier a même daigné modifier la constitution canadienne en remplaçant la Clause Québec par la Clause Canada.

On se rend vite à l'évidence que le fédéral ne défend pas les intérêts de la communauté francophone du Québec (pour tant minoritaire dans l'ensemble canadien) mais bien ceux de la minorité anglophone (contre la majorité francophone du Québec) et ceux des minorités francophones hors du Québec.

Malgré cela, le gouvernement, en 1983, révisé sa loi mais ne modifie pas l'essentiel des dispositions. Il avait raison de croire que l'affichage étant l'élément moteur de la francisation, permettre le bilinguisme équivalait à dire aux immigrants et anglophones que la connaissance du français n'était pas, finalement, essentielle pour vivre au Québec.

Par contre, lors de l'invalidation de l'article 58, le gouvernement va en appel au lieu de résister d'une façon plus violente. Il aurait pu amender la Charte québécoise des droits et libertés de la personne pour y soustraire la loi 101.

De cette façon, le gouvernement a fait taire les francophones non favorables au bilinguisme, qui n'auraient pas pardonné le silence ou le recul. Électoralement, c'est

le pion que l'on avance, mais où est la solution?

Il s'avère important de réaliser l'urgence de se réveiller dans ce combat pour le gain d'une cause légitime et naturelle: notre langue.

Il est de notre droit de se distinguer dans un pays qui est nôtre, au même titre que chacun des membres d'une même famille n'est pas tenu d'effectuer un métier similaire à celui du père. Rien n'est plus logique. L'adolescent, pour devenir vraiment adulte, doit contester, dans sa famille, ce qui gêne son évolution. Autrement, l'adolescent «étouffé», devient délinquant ou n'est plus rien.

Pour ce faire, les solutions ne sont pas nombreuses. Nous sommes, parait-il, dans un pays démocratique et devons être reconnus. Nous exigeons donc que l'Assemblée nationale prenne ses responsabilités, que le gouvernement se revote une nouvelle loi. Cette future Charte de la langue française doit inclure un «nonobstant» face à la Charte des droits de la personne.

Nous ne pouvons nous permettre de toujours recommencer cette même bataille. Le gouvernement agit comme un individu qui fait des économies de «bouts de chandelle» et tous et chacun savons les résultats de cette façon de procéder: on perd toujours un peu plus que l'on ne gagne.

Nous ne pouvons nous permettre de perdre cet enjeu. L'affichage est un aspect capital de la loi 101 en étant la langue que nous voyons à chaque jour, la mémoire visuelle qu'emportent avec eux les étrangers qui retournent dans leur pays, l'impression que nous donnons aux immigrants.

Il faut se réveiller, se lever, s'habiller de dignité et de respect et foncer courageusement.

Jean BABIN
Président
La Société nationale
des Québécois, Longueuil

Désarroi d'un électeur

À moins d'être un mordu ou un «teindus», celui qui aimerait choisir objectivement se retrouve mains liées, à un moment où des élections semblent imminentes au Québec.

Le parti au pouvoir est déjà essouffé. Sans le charisme et l'habileté de son chef, il sentirait le renfermé.

La langue, bien sûr! Mais il y a bien d'autres aspects. Combien d'entre nous ont-ils perdu leur emploi? Combien d'entre nous ne se sont-ils pas butés à la nouvelle bureaucratie tatillonne, devenue reine et maîtresse? Combien d'entre nous n'ont pas goûté à l'intransigence de ce pouvoir souvent trop tranchant? Enfin, nous qui avions cru, nous qui avions la foi ardente, réalisons que les promesses de

meurent des promesses: nous n'avons pas l'indépendance, nous n'avons pas la souveraineté et nous payons encore plus cher en impôts directs et surtout indirects.

En face, il y a l'autre parti qui s'est donné pour chef quelqu'un à qui nous avions clairement signifié que nous ne le voulions plus. Notre position n'a pas changé. Lui non plus d'ailleurs.

Je suis vraiment surpris que l'Union nationale ne se montre pas le bout de nez, avec des forces nouvelles, un langage réaliste, un nouvel esprit démocratique et une volonté d'innovation. Il y a un vide qu'un parti de tradition renouvelé arriverait à combler.

Jacques DESROSIERS
Montréal

Le personnel infirmier

L'administration de l'hôpital du Haut-Richelieu prétend qu'il y a une pénurie de personnel infirmier dans la région.

Nous infirmiers et infirmières doutons fortement de cette pénurie.

Nous avons tous et toutes des confrères et consœurs en chômage, sur la liste d'appel ou à temps partiel qui attendent du travail.

Pourquoi alors l'administration de l'hôpital prétend-elle d'un manque de personnel infirmier ou de soutien pour nous obliger à tra-

vailler régulièrement à temps supplémentaire, à travailler deux fins de semaine consécutives, et de plus, limiter notre prise de vacances?

Les besoins en personnel sont réels et il apparaît élémentaire que l'administration fasse sa part, face au chômage qui sévit partout.

Claudine BOUCHARD
présidente
Comité exécutif du syndicat
des infirmières(ers) de
l'hôpital du Haut-Richelieu

Brouillard à affronter

Un article paru dans Tribune libre et intitulé «Brouillard funestes» a particulièrement attiré mon attention. (...)

Je vais à Québec assez régulièrement et ma hantise en approchant de Sainte-Madeleine est ce damné brouillard. Même que les autorités ont fait placer un tableau pour nous rappeler que ce brouillard peut nous surprendre à peut-être un kilomètre d'où nous som-

mes. Que faire s'il est là? Alors la peur nous habite pendant des minutes qui n'en finissent plus.

Si l'éclairage était plus bas, à environ un pied du sol et espacé d'environ deux pieds sur cette distance, les automobilistes pourraient suivre ce guide «illumine» et ainsi les accidents seraient diminués sinon éliminés. (...)

Luzrèe BADEAU
Saint-Lazare de Vaudeuil

BILINGUISME OFFICIEL

Frank Miller durcit le ton et embarrasse Mulroney

HAMILTON — De plus en plus nerveux à la fin de la campagne électorale, le premier ministre Frank Miller durcit le ton sur la question du bilinguisme et adopte maintenant une position diamétralement opposée à celle de Brian Mulroney. Le bureau du premier ministre fédéral vient d'ailleurs de décider, pour éviter tout embarras ce soir à Toronto, que M. Mulroney quittera la salle aussitôt après son discours et avant le dialogue entre Frank Miller et ses militants conservateurs.

MICHEL VASTEL
envoyé spécial de La Presse

Après avoir décidé en début de semaine de devenir « franchement partisan », Frank Miller ne passe plus un seul discours sans soulever l'épouvantail du bilinguisme officiel. « Je crois que beaucoup de monde a peur (du bilinguisme officiel) », a reconnu hier le premier ministre conservateur. « Ce que veulent les minorités, a-t-il poursuivi, c'est un service dans leur langue (...) comme au Québec. Elles ne veulent pas d'une bataille avec les anglophones ».

En disant carrément non au bilinguisme officiel, M. Miller dénonce la position plus ouverte des libéraux de David Peterson. Mais il prend également ses distances avec le chef du parti conservateur fédéral qui vient d'obtenir une large victoire au Québec et

dans les régions francophones du Nouveau-Brunswick ou du nord-est de l'Ontario. Quand LA PRESSE lui a demandé s'il ne craignait pas d'embarrasser M. Mulroney, Frank Miller a répondu: « M. Mulroney est premier ministre du Canada, il a sa position et je la respecte mais pour la province de l'Ontario, il faut que la politique soit différente ».

Le 14 décembre 1984, au cours d'une conférence de presse, Brian Mulroney avait déclaré: « du fait du refus du gouvernement ontarien d'officialiser le bilinguisme dans cette province, les Franco-Ontariens ne bénéficient pas des mêmes droits reconnus aux autres Canadiens. Il est anormal que 500 000 Franco-Ontariens ne puissent bénéficier des mêmes droits que les autres Canadiens. Notre pays ne doit compter qu'une seule catégorie de citoyens, des citoyens de première classe ».

Campagne chancelante

Ce soir à Toronto, Brian Mulroney et Bill Davis viennent donner un coup de main à la campagne de plus en plus chancelante de Frank Miller. L'événement, produit au Sheraton Centre, sera diffusé par satellite dans 80 communautés de la province et les militants pourront dialoguer avec leur chef.

Après avoir longuement hésité, le premier ministre fédéral avait accepté. Mais au cours du dernier week-end dernier, ses ad-



Frank Miller laserphoto PC

jointes cherchaient des moyens de leur sortir de cette situation qui risque de devenir embarrassante. Faut-il pouvoir complètement faire marche arrière, les assistants du premier ministre fédéral ont spécifiquement demandé qu'il prononce son discours et se retire immédiatement après, ce qui lui évitera de cautionner par sa présence des positions avec lesquelles il n'est manifestement pas d'accord.

La panique s'installe de plus en plus dans certains cotés de la province où les candidats conservateurs sont en difficulté et les téléphones n'arrêtent pas de rentrer au quartier général des conservateurs, réclamant de leur chef plus de leadership.

En durcissant le ton et en devenant partisan, comme il le dit, Frank Miller se rapproche de plus en plus des positions extrémistes du parti conservateur. Par exemple, il durcit le ton sur la question de l'avortement, et sur des questions économiques comme le commerce avec le Japon.

Les attaques contre le bilinguisme ou contre le commerce avec le Japon prêtent parfois à l'ambiguïté et certains journalistes anglophones de Toronto ont même cru y déceler des points de racisme.

On saura dès samedi prochain si la nervosité des conservateurs est justifiée avec la publication d'un sondage Gallup par le Toronto Star. La plupart des observateurs s'attendent à ce qu'il confirme les difficultés de la campagne conservatrice.

Comme pour confirmer ces impressions, l'organisateur en chef de Frank Miller a passé la journée d'hier à Hamilton et a même reconnu que les troupes du parti manquent d'enthousiasme. Le premier ministre a lui-même confié à la presse: « Je ne prends rien pour acquis. Je vais continuer à me battre comme un défoncé jusqu'à la victoire. C'est ma première campagne (comme chef) et j'apprends beaucoup ».

De toute évidence, ce n'est pas la campagne triomphante que menait Bill Davis en 1981.

Trudeau à la réunion du Conseil interaction

PARIS (PC) — M. Pierre Elliott Trudeau est arrivé hier matin à Paris où il doit prendre part à la réunion du Conseil interaction dont les 30 membres sont tous d'anciens chefs de gouvernement. Le conseil est présidé par M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU jusqu'en 1981. Les travaux de la conférence débutent aujourd'hui. Ils se dérouleront à huis clos et s'acheveront samedi matin.

Les 30 anciens chefs de gouvernement discuteront notamment des stratégies à recommander aux gouvernants

actuels des pays à économie de marché et des pays socialistes. Cela en vue d'améliorer la coopération internationale notamment dans les domaines du sous-développement, des politiques monétaires, du commerce et des dettes, des dépenses militaires et de la sécurité mondiale.

Les recommandations qui seront arrêtées à la conférence de Paris seront ensuite présentées aux chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion de missions conduites dans plusieurs pays dès le mois prochain.

SONDAGE GALLUP

Les coupures à Radio-Canada préoccupent peu les Canadiens

Les Canadiens ne semblent pas très préoccupés par les récentes coupures budgétaires imposées à Radio-Canada. Près des deux tiers (39 p. cent) ne sont pas au courant tandis que 24 p. cent y sont défavorables et 22 p. cent favorables. Les autres (14 p. cent) se disent incapables de formuler une opinion.

Les jeunes adultes de moins de 30 ans constituent le groupe le moins au courant des coupures mais peu d'entre eux y sont favorables. La perception croît avec la formation scolaire, mais les Canadiens qui ont fait des études universitaires sont presque aussi nombreux à approuver les coupures (31 p. cent) qu'à les désapprouver (35 p. cent).

Les questions posées étaient les suivantes: « Avez-vous lu ou entendu quelque chose au sujet des récentes coupures budgétaires imposées à la société Radio-Canada? Si oui, que pensez-vous de ces coupures et croyez-vous avoir réagi favorablement ou défavorablement? »

	Réaction favorable	Réaction défavorable	Sans opinion	Non au courant
Ensemble du pays	22%	24%	14%	39%
Selon l'âge:				
18 à 29 ans	11	25	15	49
30 à 49 ans	24	26	15	36
50 ans et plus	31	23	13	34
Selon la scolarité:				
Elémentaire	17	9	16	58
Secondaire	21	25	14	41
Universitaire	31	35	16	19

Les Canadiens qui ont réagi défavorablement ont expliqué leur attitude en soulignant qu'ils aimaient en général la programmation de Radio-Canada (30 p. cent), qu'ils craignaient que cette mesure n'entraîne du chômage (25 p. cent) ou qu'ils redoutaient que le contenu canadien de la programmation et que l'appui aux arts et aux artistes canadiens n'en souffrent.

Ceux qui ont approuvé les coupures budgétaires l'ont fait à cause des extravagances de Radio-Canada (50 p. cent), parce que la contrainte budgétaire s'impose (29 p. cent) ou parce qu'ils n'aiment pas en général la programmation de Radio-Canada (13 p. cent).

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile, effectuées entre les 21 et 23 février, auprès de 1,035 adultes âgés de 18 ans et plus. Un échantillonnage de cette ampleur est précis à quatre points près, 19 fois sur 20.



Manif devant le Parlement

Environ 1,000 Canadiens d'origine arménienne ont manifesté dans le calme, pendant une heure hier midi, sur la colline du Parlement à Ottawa, pour marquer le 70e anniversaire du génocide de leur peuple avant de se rendre en cortège devant l'ambassade de Turquie. Plusieurs députés, dont le chef de l'opposition libérale, M. John Turner, ont pris la parole lors de la manifestation.

ENTREVUE EXCLUSIVE AVEC JOE CLARK

Malgré le rapprochement avec Reagan, « l'URSS prend le Canada au sérieux »

OTTAWA — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, estime que le rapprochement du Canada avec Washington n'a pas miné la crédibilité de notre pays auprès de l'Union soviétique et pourrait même nous permettre de jouer un rôle plus actif auprès de ce pays.



GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

« Nous sommes pris au sérieux par l'URSS », a déclaré M. Clark à LA PRESSE, dans le cadre d'une entrevue visant à faire le point sur le voyage d'une semaine qu'il vient d'effectuer dans ce pays.

M. Clark a révélé que ses interlocuteurs ont semblé accepter l'attitude du Canada.

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, ce n'était pas la leurs préoccupations, a-t-il déclaré. Il a expliqué que le principal thème de ses discussions avec les leaders soviétiques a tourné autour des relations bilatérales entre le Canada et l'URSS. « J'ai été surpris en fait de voir que M. Gromyko n'ait pas insisté davantage sur la question des relations entre le Canada et les Etats-Unis », a-t-il admis.

Il a soutenu que les soviétiques demeurent intéressés au Canada pour ce qu'il est.

« Ils pensent à mon avis que c'est valable pour eux d'avoir des conversations avec nous. Pas pour influencer les Etats-Unis. Je crois que ni les Etats-Unis ni l'Union soviétique ne cherchent un intermédiaire. La caractéristique d'une superpuissance, c'est de parler directement avec l'autre. Je ne veux pas minimiser le rôle de M. Trudeau ni celui de puissance moyenne du Canada,

mais je crois qu'il y a une différence entre une puissance moyenne et un intermédiaire. Je crois qu'il y a des choses que nous devons faire comme une puissance moyenne et pas nécessairement comme un intermédiaire. Il y a des circonstances où c'est plus facile pour nous de faire quelque chose pour l'Ouest que pour les Etats-Unis ».

M. Clark a donné en exemple les discussions avec les pays endettés, où le Canada, a-t-il dit, peut se montrer plus souple que Washington.

« Mais en ce qui concerne les relations Est-Ouest, pour le moment, c'était bien important pour nous d'indiquer que dans les premiers mois des négociations de Genève, il n'y avait pas de divisions du côté de l'Ouest ».

Les droits de la personne

M. Clark cite les droits de la personne et la réunification des familles comme un autre domaine où le Canada peut à son avis jouer un rôle auprès de l'URSS.

Au cours de sa visite à Moscou, ses interlocuteurs soviétiques ont refusé d'aborder cette question, prétextant qu'il s'agissait là de politique interne. M. Clark pense toutefois que ce refus n'est pas catégorique.

« Je crois qu'il est trop tôt pour juger la position finale du gouvernement Gorbachev sur la réunification des familles », a-t-il déclaré.

« L'impression que j'ai eue, c'est que finalement, il y a un gouvernement qui sera là pour longtemps en URSS. Il y a un sens de permanence. Je crois que leur réaction est de prendre leur temps. (...) Je crois que M. Gorbachev n'a pas encore pris sa décision sur les droits de la personne ».

M. Clark estime que cette question constituera un test sur l'ouverture que l'on attend du nouveau leader soviétique envers les pays de l'Ouest.

« Si M. Gorbachev est vraiment éveillé aux préoccupations de l'Ouest ou s'il veut se gagner la réputation d'un homme ouvert, il sera plus sensible aux questions des droits de la personne que ses prédécesseurs. Il n'y aura pas de changement dramatique, selon moi, mais graduel ».

M. Clark a dit avoir rappelé à son homologue soviétique, M. Andreï Gromyko, la baisse dramatique des ventes des automobiles LADA au Canada, par suite de l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS. « Ce phénomène démontre bien la fragilité de leur réputation (...) Je crois que c'est un argument qui peut être efficace avec M. Gorbachev s'il est vraiment intéressé à se donner l'image d'un leader plus ouvert envers l'Ouest ».

M. Clark estime qu'il s'agit là d'un dossier où le Canada jouit d'une plus grande crédibilité que les Etats-Unis après de Moscou et qu'il s'agit là d'un domaine où notre pays pourra jouir d'une certaine influence.

M. Clark a par ailleurs fait valoir que l'influence du Canada sur l'URSS se fera sentir graduellement, par le biais d'une amélioration et d'un accroissement des relations bilatérales.

« Nous devons avoir une certaine influence sur leur pensée. Je ne veux pas l'exagérer, parce que c'est une société contrôlée, mais c'est moins possible pour eux aujourd'hui d'exclure le reste du monde, et c'est encore plus difficile d'agir ainsi tant qu'ils auront des contacts avec des pays comme le Canada ».

Refaire l'image des conservateurs

Il a expliqué que son voyage en URSS était nécessaire pour démontrer aux Soviétiques que les conservateurs canadiens, qui avaient pris des mesures de représailles en 1980 pour protester contre l'invasion de l'Afghanistan, ne sont pas hostiles envers Moscou.

« Sans mon voyage, la dernière définition qu'ils auraient eu d'un gouvernement conservateur canadien aurait été celle de 1980 ».

M. Clark prédit que les relations Canada-URSS vont s'accroître. Ses collègues James Kelleher du Commerce international et John Wise de l'Agriculture dirigeront prochainement des délégations dans ce pays. On a également évoqué la possibilité d'une plus grande collaboration dans plusieurs domaines, tels la protection de l'Environnement, l'échange des hommes de sciences, l'exploitation des ressources énergétiques, les discussions internationales sur la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et radiologiques.

Selon M. Clark, la visite effectuée dans le Nord de l'URSS a permis d'établir un lien commun entre les deux pays qui sont les seuls, a-t-il dit, à posséder des régions nordiques aussi éloignées.

« Dans cet optique, nous avons démontré quelque chose de spécial: oui, nous sommes un pays de l'Ouest, oui, nous sommes un voisin des Américains, mais nous sommes aussi un pays nordique comme l'URSS. C'est là une raison spéciale pour entretenir des relations », a-t-il conclu.

GUERRE DES ÉTOILES

La réponse du Canada se fera attendre

OTTAWA — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, ne croit pas que le Canada puisse répondre à l'invitation américaine de participation au projet de recherche sur la défense stratégique (bouclier nucléaire) avant la fin du délai de 60 jours donné par Washington aux alliés.

« Probablement pas, pas d'ici un mois. J'espère être en mesure de le faire avant l'été », a déclaré M. Clark à LA PRESSE. Il a dit



Joe Clark

espérer être en mesure d'annoncer cette décision avant l'ajournement des travaux de la Chambre des communes pour la période estivale.

Il a fait valoir que son haut-fonctionnaire, M. Arthur Kroeger, vient tout juste de commencer son étude de ce dossier.

Il a dit douter que les Américains profitent du Sommet économique à Bonn pour presser les autres pays d'accepter leur offre,

mais il a reconnu que les ministres profiteront de cette rencontre pour en discuter.

« Il y aura toujours des conversations, au moins à mon niveau. J'en ai eu à Paris avec certains de nos alliés pour connaître leur attitude. Parce que nous voulons connaître le contenu de l'invitation américaine. Nous avons notre propre équipe, mais nous voulons profiter de autres occasions disponibles pour comparer les notes ».

Une réunion de la CÉCM perturbée par 150 parents, monitrices de garderie et enseignants

■ Des parents et des monitrices d'une garderie menacée de fermeture et des membres de l'Alliance des professeurs de Montréal ont envahi la salle du conseil de la Commission des écoles catholiques de Montréal, hier soir, pour manifester leur mécontentement.

ANDRÉ NOËL

Ils étaient près de 150, débordant du petit espace réservé au public et entassés près de la grande table des commissaires, qui n'avaient pas prévu le coup dans leur ordre du jour.

Entourant un petit garçon de quatre ans et son Schtroumpf, deux parents de la garderie *Soleil du Quartier* ont pris place devant le président de la CÉCM, M. Michel Pallascio, qui les a invités à expliquer leurs revendications.

M. Benoît Fugère a demandé que la commission scolaire reporte d'au moins un an sa décision de ne pas renouveler son bail avec la garderie, située dans une ancienne école, en face du parc Laurier.

« On ne peut pas déménager à trois mois d'avis », a dit M. Fugère, ajoutant que l'Office de garde du gouvernement du Québec estime lui-même entre \$50 000 et \$200 000 les coûts d'une relocalisation.

« Le non-renouvellement du bail signifie l'éviction des 96 enfants qui fréquentent la garderie, alors que toutes les autres garderies sont déjà pleines. »

La fermeture de la garderie entraînerait aussi la mise en chômage pour les 28 monitrices et moniteurs, a ajouté un autre parent, Mme Francine Daniel. M. Pallascio a promis d'étudier le dossier.

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Rodrigue Dubé, a ensuite dénoncé la mise en disponibilité d'une soixantaine d'enseignants du secteur professionnel et réclamé qu'ils soient plutôt recyclés dans d'autres tâches.

La mise en disponibilité de ces enseignants résulte de mauvaises décisions administratives, a accusé M. Dubé.

Il y a quelques mois, le ministère de l'Éducation avait décidé d'implanter, en septembre prochain, un nouveau régime pédagogique qui reportait l'introduction de l'enseignement professionnel du secondaire 4 au secondaire 5.

L'enseignement professionnel comprend des cours de métier (imprimerie, électricité, couture, coiffure, etc.)

En décembre, le ministère annonçait qu'il retardait d'un an l'application du nouveau régime. Selon M. Dubé, les

élèves de la CÉCM ont été mal informés et ne se sont donc pas inscrits en assez grand nombre aux cours professionnels du secondaire 4.

Comme il y a 700 élèves de moins que prévu dans ce secteur, environ 60 des 700 enseignants qui y oeuvraient seraient mis en disponibilité. Ils pourraient ainsi toucher leur salaire mais devraient accepter de faire de la suppléance dans n'importe quelle autre commission scolaire.

M. Dubé a demandé qu'ils soient plutôt affectés à une autre tâche régulière d'enseignement ou puissent faire des stages en industries ou encore poursuivre leurs études.

Devant l'insistance des membres de l'Alliance, qui menaçaient d'occuper la salle pendant toute la soirée, M. Pallascio a promis une rencontre entre les représentants du syndicat et les fonctionnaires de la CÉCM.



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Côte à côte, les deux anciennes banques de la rue Saint-Jacques attendent, dans la poussière, un retour de gloire.

La CUM reste collée avec deux anciennes banques de la rue St-Jacques

■ Personne ne veut donc d'anciennes banques de la rue Saint-Jacques, abandonnées à leur triste sort? La Communauté urbaine de Montréal qui en a hérité mais n'en veut plus, a tenté en vain de les vendre. Mais les seules offres reçues n'ont pas atteint la somme qui avait été déboursée pour leur acquisition en 1981.

DENIS MASSE

C'est le Conseil de la sécurité publique, alors présidé par M. Yvon Lamarre, qui avait décidé d'acheter les deux immeubles voisins, au 221 et au 215 de la rue Saint-Jacques, pour en faire le quartier général de la police.

Peu après, une firme d'ingénieurs, Lavalin, à qui avait été confiée l'étude des travaux de rénovation, concluait tout simplement que le jeu n'en valait pas la chandelle et qu'il valait mieux, pour la CUM, tenter de récupérer son investissement de \$4,5 millions en revendant les deux immeubles.

Plus de locataires

L'édifice de neuf étages qui fait l'angle, à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-François-Xavier, avait été pendant longtemps le siège social de la Banque Provinciale du Canada. Après la fusion de cette banque avec la Banque Canadienne Nationale, elle abritait, au moment de la transaction, une succursale de la nouvelle Banque Nationale. Celle-ci déserta l'immeuble à son tour et la CUM n'eut plus de locataire.

L'immeuble voisin, qui a beaucoup plus de caractère et pourrait même servir de décor à une tragédie de l'Antiquité grecque, avait été l'une des belles succursales de la Banque Royale du Canada. Il abrita le Cercle de la Place d'Armes, mais ce club privé s'effondra et, encore une fois, la CUM perdit son locataire.

Depuis ces avatars, la CUM assume les frais de gardiennage et d'entretien des deux bâtiments. Elle récupère un peu d'argent par l'exploitation d'un petit terrain de stationnement situé à l'arrière des deux édifices, qui a front sur la rue Saint-Antoine et qui faisait partie de la transaction initiale.

Les deux anciennes banques sont toujours à vendre. Qui en voudra?

Nouveau QG

Par ailleurs, la CUM est toujours à la recherche d'un local convenable pouvant loger son Service de la police. À ce sujet, les administrateurs semblent plus avancés que dans la vente des anciennes banques. « Cinq sites possibles, tous situés dans le centre-ville, font l'objet d'une dernière étude et nous devrions annoncer notre choix au cours des prochaines semaines », a déclaré hier à LA PRESSE le président du Comité exécutif de la CUM, M. Pierre DesMarais.

« De fait, a rappelé M. DesMarais, nous avions acheté les deux bâtiments de la rue Saint-Jacques principalement parce que la ville de Montréal désirait récupérer le quartier général de la rue Gosford et l'affecter à d'autres besoins. »

L'immeuble convoité par la CUM, au 201 rue Saint-Jacques, est l'un des plus élégants de cette rue, bien que l'absence de recul ne permet pas d'en apprécier toute la richesse sculptée de la façade. Il a été construit en 1912 sur un emplacement autrefois occupé par un prestigieux hôtel, le St. Lawrence Hall.

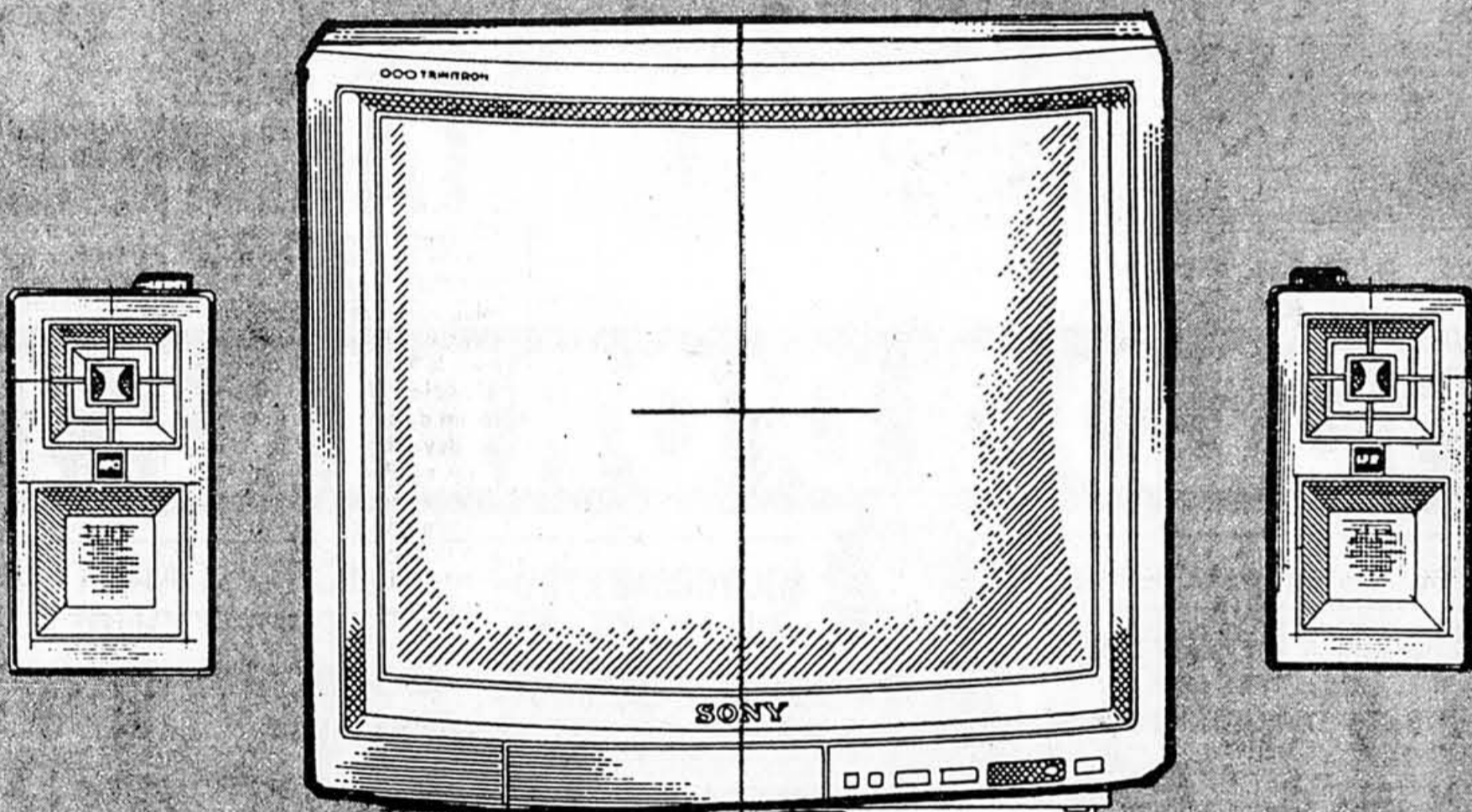
Connu dès son ouverture sous le nom de « Dominion Express », l'immeuble fut pendant des années le centre principal des télécommunications du Canadien Pacifique. Au cours des dernières années, l'édifice de la Dominion Express avait abrité le siège social de la Banque Provinciale du Canada jusqu'au moment de sa fusion avec la Banque Canadienne Nationale pour former la Banque Nationale.

Les architectes Edward et W. S. Maxwell avaient utilisé, pour sa construction, un matériau d'avant-garde pour l'époque, la terre cuite blanche vitrifiée. Les pièces sculptées et le décor des ouvertures traduisent bien cette recherche d'une image de prestige propre à la rue Saint-Jacques. Un étroit balcon fait saillie sur la façade, au neuvième étage.

L'édifice voisin remonte à l'année 1907. Il a été construit pour la Banque Royale qui en avait décoré la façade de quatre imposantes colonnes ioniques. L'architecte, Howard C. Stone, avait ajouté sur la corniche les statues de quatre déesses dont les noms nous échappent.

Seul le mur de façade de cette ancienne banque possède un caractère historique.

Le summum en Trinitron XBR Sony vous présente



Q. POURQUOI le Sony XBR est-il ce qui se fait de mieux comme Trinitron?

R. Non seulement l'XBR possède-t-il la lampe exclusive TRINITRON SONY, mais il comporte en outre les tout-derniers perfectionnements, écran carré plat, tube image noir-micro et résolution de haut de gamme 400 lignes.



368 rue STE-CATHERINE OUEST
861-5451

Q. Le Sony XBR est-il compatible pour la stéréo?

R. NATURELLEMENT... dans le domaine du son, les haut-parleurs exclusifs détachables stéréo SONY APM offre le son le plus pur. En effet, il possède un décodeur stéréo intégré. L'XBR peut capter tous les programmes stéréo retransmis actuellement et dans l'avenir. C'est FANTASTIQUE!



3256 GRANDE-ALLÉE | GRANBY
St-Hubert 678-3430 | 31, rue ÉVANGÉLINE 378-0139

Q. Le trinitron Sony XBR est-il compatible pour l'ordinateur?

R. Le TRINITRON XBR accepte la plupart des signaux vidéos en plus de posséder les entrées directes pour VCR, caméra vidéo, vidéo-disques et est compatible avec les ordinateurs à haute-résolution à affichage de 2000 caractères.



Dans toutes les succursales. Pour la plus près de chez vous, composez 332-6440

SONY présente le nec plus ultra dans le domaine des moniteurs-récepteurs TV. C'est en fonction de ses performances que s'effectueront dorénavant toutes les comparaisons, entre des télévisions.



Q. Le moteur-récepteur Sony TRINITRON XBR est-il le tout dernier cri dans le domaine de la télévision en fait de design, conception et technologie?

R. Sans aucun doute. Le Trinitron XBR est la création ultime sur les plans sonorité, fonctionnement et design. Les haut-parleurs stéréo haute-fidélité sont conçus tout autant pour leur présentation que pour leur tonalité. L'ébénisterie est offerte dans toute une gamme de nouveaux coloris décorateur, avec deux tailles d'écran, un socle en option avec commandes au pied.



783, rue MISTRAL
(coin 8250 ST-HUBERT) 388-4777

Une dernière question... où trouve-t-on l'XBR

ERNEST

Explorez une boutique qui regorge de vêtements-mode de qualité, à prix avantageux!

Entrez chez Ernest et découvrez la toute nouvelle collection printanière!

Des couleurs pastel pour une tenue décontractée aux vêtements élégants à l'allure classique, voilà:

Ernest... pour t'habiller avec finesse!



FAITES VOTRE CHOIX

Complets signés de France et d'Italie réduits de **10% à 33%**

VESTONS SPORT

Style européen, super offre d'introduction jusqu'à **25%** de rabais

PANTALONS

Un choix extraordinaire et exceptionnel **\$24⁹⁹ à \$95.** (retouches gratuites)

IMPERMÉABLES

Une sélection du tonnerre offerte de **\$59⁹⁹ à \$215.**

Place Versailles
352-3940

Promenades St-Bruno
461-0006

Place Vertu
337-1414

Carrefour Laval
687-2378

ERNEST

Pour t'habiller avec finesse

1223, rue Sainte-Catherine ouest
(angle Drummond)
842-8767

Un ancien bâtonnier avoue avoir fraudé 18 clients

Un avocat qui avait connu tous les succès dans sa profession pendant près de 30 ans, et qui avait même été choisi un jour comme bâton-

LÉOPOLD LIZOTTE

nier du district judiciaire de Saint-François, a prématurément touché la « fin de la route », hier après-midi.

Privé de son droit de pratique il y a quelques années déjà, Dewey Zaor, 55 ans et cheveux déjà tout grisonnants, a reconnu sa culpabilité à dix-huit accusations différentes d'avoir frustré autant de clients de sommes totalisant quelque \$420 000.

Lundi prochain, il aurait dû normalement subir son pro-

cess, pour tous ces délits, devant un jury montréalais, et ce quelque six ans après sa comparution initiale. Mais, quelques jours avant de se retrouver devant ses pairs, il a décidé de se reconnaître coupable, hier après-midi, devant le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour des sessions de la paix de Montréal, venu ici pour l'occasion.

Alors que certaines plaintes complémentaires de faux et d'usage de faux ont été retirées par Me Michel Auger, un procureur spécial de la Couronne dépeché de Québec, le prévenu a fait des aveux à toutes les plaintes principales de fraudes.

La plus élevée, incidemment, était de

\$150 000. Et elle avait été portée, circonstance évidemment fort aggravante, par un paraplégique qui n'avait jamais pu toucher cette indemnité que la cour lui avait accordée pour l'accident qui l'avait handicapé pour la vie.

C'est le 11 juin que le juge Bonin entendra les représentations des parties sur la sentence à prononcer contre le prévenu. Qui est cependant resté en liberté sous les cautionnements précédemment fournis.

Venu un peu tard à la profession, alors qu'il avait déjà atteint 40 ans, Me Zaor avait eu le succès instantané, mais il semblait que ce soit le « jeu », sous diverses formes, qui l'ait finalement jeté dans le pétrin où il s'est re-

trouvé en 1979. Ses fraudes avaient provoqué un tel ressentiment chez les victimes que le Barreau du Québec avait dû prélever une cotisation spéciale pour les indemniser en partie. Ce qui avait, par ricochet, soulevé l'ire de ses confrères.

Quant aux clients ainsi partiellement remboursés; ils n'avaient pas été totalement satisfaits, et plusieurs d'entre eux ont inscrit des poursuites contre l'organisme professionnel des avocats, pour tenter d'obtenir d'être indemnisés en totalité pour leurs pertes.

Le prévenu avait connu le début de ses déboires en 1979, lorsqu'un magistrat sherbrookois devant qui il plaidait s'était sou-

dainement rendu compte que le requérant autant que l'intimé, dans la cause qu'on lui demandait de décider, étaient tous les deux... flicés. Le juge avait mis rapidement fin à l'infraction, il va sans dire, et conseillé à Me Zaor de se chercher lui-même un bon avocat. Le pot aux roses peu odoriférants devait être rapidement découvert par la suite.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DÉCISION
Renouvellement de licences de télévision. Le Conseil a renouvelé les licences de réseau CTV et Global et les licences d'un bon nombre de stations de télévision du 1^{er} octobre 1985 au 30 septembre 1987 (Décision CRTC 1985-214). Ces titulaires doivent toutefois soumettre des rapports touchant leurs projets de programmation de contenu canadien, leurs engagements à cet égard, leurs priorités de mesure que leurs pratiques de présentation et les sources des émissions pour les saisons de radiodiffusion 1985/86 et 1986/87. Ces rapports doivent être soumis respectivement les 30 mai 1985 et 30 mai 1986 et seront placés au dossier public. Le Conseil décidera alors dans chaque cas si d'autres mesures s'imposent. Pour plus de renseignements contactez: Services d'information, Ottawa (Ont.) K1A 0N2, (204) 949-0313. Vissior (B19) 994-0423, ou à l'un de nos bureaux régionaux: Tour Barrington, Pièce 428, Halifax (N.-E.) B3J 2A8, (902) 426-7997 - Complexe Guy-Favreau, Tour de l'Est, 200 ouest, boul. Dorchester, Pièce 602, Montréal (Qué.) H2Z 1X4, (514) 283-6607 - Edifice Kensington, 275, avenue Portage, Winnipeg (Man.) R3B 2B8, (204) 949-6306 - 700, West Georgia, Suite 1130, Case postale 10105, Vancouver (C.-B.) V7Y 1C6, (604) 666-2111.

LIQUIDATION



LA TANNERIE

MITAINES ET PANTOUFLES EN PEAU DE MOUTON **\$9**

BLOUSON ET VESTON CUIR ET SUÈDE **\$59** à partir de

MANTEAU ¾ EN PEAU DE MOUTON **\$199** à compter de

LA TANNERIE

9345, boul. Saint-Laurent
Place Laurier, Québec

Montréal..... 387-8013
Québec..... 658-1834

Canada

SOLDE D'ORDINATEURS!

SOUS-SYSTÈME À DISQUE RIGIDE COUPLE COMPRENANT BOÎTIER MÉTALLIQUE DE STYLE IBM ET BLOC D'ALIMENTATION

CONTRÔLEUR WESTERN DIGITAL^{MD} POUR 2 DISQUES RIGIDES AVEC CÂBLES, 2 LECTEURS DE DISQUES RIGIDES 10 MEG QU'ON PEUT UTILISER COMME SUIT:

- A système de 10 MEG avec système de soutien 10 MEG ultra-rapide que l'on peut utiliser en moins de 4 minutes;
- B en cas de défaillance d'un lecteur, vous pouvez continuer de travailler avec le système de soutien;
- C en prolongeant et en doublant la durée du système par la rotation des lecteurs sur une base annuelle (rotation gratuite à la fin de la 1^{re} année);
- D comme système 20 MEG (lecteurs c et d), ce qui procure une plus grande fiabilité et la possibilité d'un 20 MEG à prix modique.

GARANTIE EXCLUSIVE D'UN AN AVEC SERVICE LE MÊME JOUR

SOLDE \$1995.

POUR SOUS-SYSTÈME 20 MEG COMPLET
Microcom est le plus important marchand de sous-systèmes et disques rigides compatibles avec IBM^{MD} et se spécialise dans les disques rigides.

UNIQUE AU CANADA: SERVICE LE MÊME JOUR SUR LECTEURS DE DISQUES RIGIDES

NOUVEAU! MICROCOM-XTHD AVEC DISQUE RIGIDE 10 MEG

L'ORDINATEUR COMMERCIAL PAR EXCELLENCE

COMPATIBLE AVEC IBM-XT

Caractéristiques: lecteur de disque rigide 10 mega-octets intégré, mémoire principale 256 Ko (extension à 640 Ko), 8 fentes d'expansion dont 5 libres au moment de la configuration. Lecteur de disque souple Shugart Silentye 360 Ko, prises en série et en parallèle intégrées, prise pour manette de jeu intégrée, horodateur avec alimentation d'appoint à pile intégrée. Carte monochrome ou graphique couleur au choix, alimentation disque rigide 130 watts (genre 4 prises), couvercle rabattable facilitant l'accès au boîtier métallique. Ses nombreuses autres caractéristiques, dont l'amorce rapide à partir du disque, en font un des meilleurs ordinateurs compatibles avec IBM-XT.



FABRIQUÉ AU CANADA

SOLDE: \$3,295. AVEC DISQUE RIGIDE 10 MEG

GARANTIE D'UN AN SUR LES PIÈCES ET LA MAIN-D'OEUVRE

VEUILLEZ NOTER QUE CES OPTIONS SONT OFFERTES AU PRIX MENTIONNÉ, AU MOMENT DE L'ACHAT DES MODÈLES XT ou XT-HD SEULEMENT. LES MEMBRES DES AUTRES CLUBS DE LOGICIELS PEUVENT VENIR GRATUITEMENT AU CLUB R & R SUR PRÉSENTATION DE LEUR CARTE DE MEMBRE.

MICROCOM-XT LECTEUR COUPLE MODÈLE 8 FENTES

Comprend: RAM à 256 Ko sur carte principale, 8 fentes plus disque rigide BIOS (modèle disque rigide disponible), 2 lecteurs de disques souples Silentye 360 Ko, prise en parallèle, prise en série intégrée, horodateur avec alimentation d'appoint à pile, prise de manette de jeu, compatible avec IBM^{MD}, clavier amélioré, boîtier rabattable anti-éclaboussures, prise pour co-processeur numérique 8087, disque rigide 130 watts (4 prises), graphique couleur ou monochrome, nombreuses autres caractéristiques qui en font l'un des meilleurs ordinateurs compatibles avec IBM.

SOLDE: \$2,495.

Garantie étendue, installation sur place et service offerts à prix raisonnable

OPTIONS:

- Extension RAM à 640 Ko \$250,00
- Clavier compatible avec Keytronic 5151 à la place du modèle courant! \$175,00
- Garantie étendue et service sur place dans la région de Montréal. Renseignez-vous.

NOUVEAU! NOUVEAU! NOUVEAU!

LE MÊME JOUR
Garantie exclusive offerte sur tous les produits Microcom au moment de l'achat, moyennant une prime de 5% par année. Couvre toutes les défaillances mécaniques et électroniques, quelle qu'en soit la cause, exceptées les dommages matériels.

DISQUE RIGIDE (INTÉGRÉ) 10 MEG MICROCOM AVEC CARTE DE CONTRÔLE WESTERN DIGITAL^{MD} ET CÂBLES

DISQUE RIGIDE ENTièrement INITIALISÉ COMPRENANT INSTALLATION SUR VOTRE ORDINATEUR PC OU COMPATIBLE AVEC HD-BIOS PERMETTANT L'AMORCE AUTOMATIQUE À PARTIR DU DISQUE.

SOLDE \$1399.

COMPRENANT GARANTIE COMPLÈTE D'UN AN SUR SYSTÈME À DISQUE RIGIDE *GARANTIE EXCLUSIVE AVEC SERVICE LE MÊME JOUR

CARTE DE CONTRÔLE DE DISQUE RIGIDE COUPLÉ MICROCOM-WESTERN DIGITAL

Carte de contrôle avec câble, BIOS-ROM permettant l'amorce automatique à partir du disque. Pour la plupart des disques rigides sur le marché: 5, 10, 15, 20, 24 et 25 MEG ainsi que lecteurs à 2, 4, 6 et 8 lêtes.

GARANTIE COMPLÈTE D'UN AN SOLDE \$399⁹⁵
MANUEL TECHNIQUE DISPONIBLE À \$30,00 AVEC CARTE

MONITEUR VERT HAUTE DÉFINITION POUR IBM^{MD}

Moniteur haute définition (20 mhz) 12" s'utilise avec carte couleur ou n'importe quelle carte vidéo combinée. Commandes faciles d'accès, écran anti-reflets et éventail complet de possibilités graphiques, Lotus 1-2-3^{MD}, etc.

SOLDE \$169⁹⁵

MANETTE DE JEU, PRISE ET CARTE

Si vous ne possédez pas encore une prise IBM^{MD}, ne ratez pas cette chance de vous la procurer! Carte manette de jeu couplée pour systèmes compatibles avec IBM^{MD} et super manette de jeu pour n'importe quel jeu IBM^{MD}.

SOLDE \$99⁹⁹

CÂBLE D'IMPRIMANTE IBM^{MD} GRATUIT. 5' de long, imprimantes compatibles avec IBM^{MD} avec l'achat d'une imprimante Smith-Corona D300 ou SC-D200.

Imprimante D-200, connexion en série ou en parallèle pour n'importe quel ordinateur, 180 frappes/seconde, impression de qualité. Bien conçue, 1 an de garantie.

CÂBLE GRATUIT COMPRIS \$599⁹⁹

Smith Corona D-300, 15" de large. Possède toutes les caractéristiques de la D-200 plus quelques caractéristiques propres.

CÂBLE GRATUIT COMPRIS \$799⁹⁹

SYSTÈME D'ORDINATEUR MICROCOM COMPATIBLE AVEC APPLE^{MD}

PRIX CASSÉ

- ORDINATEUR MICROCOM MASTER, 64 KO
- CONTRÔLE DE LECTEUR COUPLÉ
- LECTEUR DE DISQUETTES À PISTE 35/40 - PISTE OU DEMI-PISTE
- MONITEUR PHOSPHORESCENT 12"
- SUPER MANETTE DE JEU
- TOUTS LES CÂBLES ET MANUELS REQUIS

SUPER SOLDE \$999.



12 MOIS DE GARANTIE SUR TOUTS LES PRODUITS LISTÉS

- DEUXIÈME LECTEUR DE DISQUETTE \$199,99
- IMPRIMANTE SMITH CORONA D-100 AVEC CARTE INTERFACE ET CÂBLE \$450.

SOLDE DE CARTE D'EXTENSION IBM

Carte multifonction 384 Ko, RAM 384 Ko, prise en série, prise en parallèle, prise de jeu, carte de pointage, avec alimentation d'appoint à pile, spool RAM, logiciel de disquette RAM.

SOLDE \$399.

CARTE COMBINÉE. Carte pour graphiques couleur et pour graphiques haute définition vert ou ambre lorsque reliée à un moniteur haute définition comme le Microcom X.

SOLDE \$199.

CARTE D'EXTENSION RAM (384 Ko à 512 Ko)

En fait, cette carte vous permet d'aller jusqu'à 512 Ko.

CARTE 384 Ko \$129.

CARTE 512 Ko \$149. AVEC RAM 384 Ko

AVEC OK SEULEMENT \$249.

MEILLEURS PRIX SUR PUCES RAM 64 Ko
PUCES RAM 4164 150 NS pour n'importe quelle carte IBM^{MD} OU CARTE PRINCIPALE
La puce \$2,99 Jeu de 9 pucés (64 Ko) \$25,00
200 pucés ou plus \$1,99 1000 pucés \$1,75

MICROCOM

SIEGE SOCIAL ET MAGASIN
2060 TRANSCANADIENNE
PRES DU CHEMIN L. S. SOURCES
VOIE DE SERVICE SUD
683-4030
IBM^{MD} est une marque de commerce de IBM Computer

CENTRE-VILLE
4142 RUE STÉ CATHERINE
OUEST
(EN FACE DE WESTMOUNT SQUARE)
931-0183

NOUS RÉPARONS TOUTE MARQUE D'ORDINATEURS
NOUS ALIGNONS TOUTE UNITÉ DE DISQUES
Apple^{MD} est une marque de commerce de Apple Computer

MICRO-ORDINATEURS
291, boul. de la Concorde est, Laval
Tél.: 687-4971
OTTAWA
107, rue Colonnade, Ottawa Ontario
Tél.: 727-1650

COMPUCLASSE INC.
468, rue Victoria, Saint-Lambert
Tél.: 465-9977
MICRO-ORDINATEURS
6512, rue Jean-Talon est, Montréal
Tél.: 255-3799

130 MAGASINS

... dans tous les
grands centres
commerciaux

DES LES BAS PRIX EXTRAVAGANTS

ÉTIQUETTES ORANGE

DERNIÈRE SEMAINE

VIDÉO
À PARTIR
DE
398,88\$

**TÉLÉ
COULEUR**
À PARTIR
DE
268,88\$

**HAUT-
PARLEURS**
100 WATTS 3 VOIES
À PARTIR
DE
98,88\$ chacun

**RADIO CASSETTE
AM-FM STÉRÉO**
À PARTIR
DE
98,88\$

DES RABAI DIFFÉRENTS
DANS CHACUN DES
130 MAGASINS ATLANTIQUE.
RECHERCHEZ LES ÉTIQUETTES
ORANGE.



Certains modèles peuvent être des démonstrateurs
ou fins de séries. Jusqu'à épuisement des stocks.

JOUEZ GAGNANT AUX
6 numéros chanceux
numéros bonis

6 JEU 2 Du 22 au 27 avril 1985

2 JEU 2 Du 22 au 27 avril 1985

provigo/ATLANTIQUE

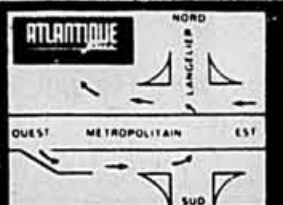
321 PRIX OFFERTS À CHAQUE SEMAINE!

TOUTS CES SPÉCIAUX SONT AUSSI DISPONIBLES DANS NOS 130 MAGASINS

ATLANTIQUE 6245
boul. Métropolitain est
(sortie Langelier) 328-0955

plus

SUPER MAGASIN PRINCIPAL



ATLANTIQUE IMAGE ET SON

Le choix des choix!

Cour supérieure de Montréal: les délais de comparution ont diminué, dit Johnson

■ **QUEBEC (PC)** — La commission parlementaire chargée d'étudier les crédits du ministère de la Justice a permis au ministre Pierre-Marc Johnson de renverser les rôles et de questionner les chiffres rendus publics par le critique de l'opposition sur les questions de justice, M. Herbert Marx.

Le ministre a d'abord présenté de nouvelles statistiques

indiquant que les délais de comparution devant la Cour supérieure de Montréal ont considérablement diminué en un an.

Pour les causes ordinaires d'un jour, il est passé de 31 à 15 mois de 1983 à 1984; pour les causes de deux jours, de 45 à 15 mois et pour les causes de 3 à 9 jours de 91 à 44 mois.

En ce qui concerne les causes urgentes, le délai est passé de

24 à 16 mois. Cette baisse des délais d'audition est attribuable aux nouvelles mesures mises de l'avant par la Direction des services judiciaires, en collaboration avec plusieurs intervenants de la Justice, a expliqué le ministre.

Moins de détenus

M. Johnson a aussi indiqué que le nombre de personnes détenues a diminué de 27 p.c. par rapport à 1983, passant de 24 800

à 18 203 pendant que le nombre de prévenus passait de 16 926 à 15 729.

Cette diminution de sept p.c. M. Johnson l'attribue aux nouvelles mesures préconisées par la Direction de la probation et de la détention, mesures que le député de D'Arcy-McGee persiste à ignorer, soutient M. Johnson.

A lui seul, souligne le ministre, le développement du programme de travaux compensatoires a contribué à diminuer de 39 p.c. le nombre de personnes pour défaut de paiement d'amendes tandis que le nombre de personnes incarcérées pour infractions à un règlement municipal a chuté de 19 p.c. à 3,8 p.c.

Rappelant ensuite que 51,7 p.c. des détenus étaient âgés de 20 à 29 ans, M. Johnson a vanté les résultats obtenus au chapitre de la réinsertion sociale.

Le nombre de jours passés dans les services communautaires par les détenus a grimpé de 318 p.c., passant de 38 066 à 119 639. De plus, 2 265 détenus ont bénéficié

du programme d'absence temporaire pour fins de réinsertion sociale.

M. Johnson a expliqué qu'il lui importait de brosse ce tableau statistique afin de contrer « l'attitude défaitiste et les propos inexacts » de M. Marx.

Chartes

Comparant ensuite la Charte québécoise des droits et des libertés et la Charte canadienne, le ministre a repris le plaidoyer qu'il avait fait en

Chambre la semaine dernière.

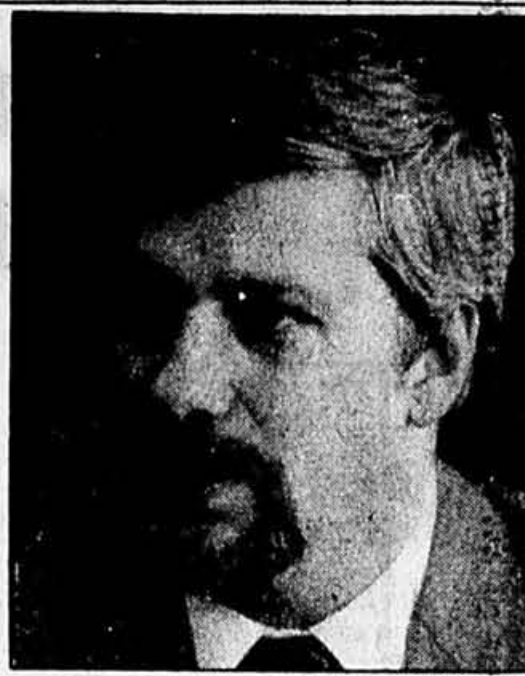
Il s'est attaché à vanter le fait que la Charte québécoise n'était pas enclenchée dans une constitution comme la Charte canadienne. Cela donne prépondérance aux élus de la population plutôt qu'aux tribunaux, a expliqué M. Johnson.

Mais le député de D'Arcy-McGee a affirmé de son côté qu'une telle façon de voir les choses lui rappelle le comportement de l'ex-premier

ministre conservateur du Manitoba Sterling Lyon, farouchement opposé à l'enclenchement des droits dans une constitution.

M. Marx en a également profité pour accuser le gouvernement péquiste de négliger l'administration de la Justice alors que le Québec était à l'avant-garde dans ce domaine pendant les années de pouvoir de Robert Bourassa.

« Pendant qu'il nous promettait d'humaniser la Justice, le gouvernement, en choisissant l'inaction, permettait que l'accessibilité à la Justice soit réduite », a soutenu le député.



photothèque LA PRESSE
Le ministre de la Justice, Monsieur Pierre-Marc Johnson.

ÉCONOMISEZ

4,814\$*



Offrez-vous enfin la voiture par excellence, une BMW, et bénéficiez d'un rapport qualité-prix meilleur que jamais.

* Cette BMW 318i 1984 (modèle de démonstration) comporte la balance de la garantie 36 mois/60 000 km. Son équipement: transmission 5 vitesses, servodirection, verrouillage électrique des portières, toit ouvrant, climatiseur, radio-cassettes stéréo AM-FM à 4 haut-parleurs et antenne électrique, roues en alliage léger et projecteurs antibrouillards.

No de stock 6780

Vous pouvez aussi choisir parmi d'autres modèles de démonstration qui vous permettront de réaliser une économie substantielle. Mais hâtez-vous, car les quantités sont très limitées.

BMW CANBEC
5055, rue Paré
1 coin de rue au nord de Jean-Talon, à l'est de Décarie.
TÉL.: 731-7871

BRICOLEUR
FABRIQUEZ VOTRE HORLOGE

Grand assortiment de mouvements Westminister.

Pièces pour horloge antique aussi mouvement à quartz avec ou sans sonnerie.



Reparation d'horloges moderne et antique. Estimation gratuite. Travail garanti.

MAISON D'HORLOGE G.T.
920, av. McEACHRAN
OUTREMONT
Ouvert le jeudi soir fermé le samedi.
Tél.: 274-1383-274-1221

ROI DE LA RADIO

2 MAGASINS ENTREPÔTS POUR VOUS SERVIR

MONTRÉAL
555, rue St-Zotique (près de la Plaza St-Hubert)
270-8261

UN DES PLUS GRANDS MARCHÉ D'ÉLECTRONIQUE AU QUÉBEC

LAVAL
48, boul. des Laurentides (au nord du pont Viau)
668-6544

FOUR MICRO-ONDES Quasar

\$345 \$499

Garantie 6 ans par le fabricant

FOUR à partir de \$248

VIDÉO SUPER SPÉCIAL

TÉLÉCOMMANDE SANS FIL INCLUSE

• Arrêt sur image • Montage simple
• Recherche image avant et arrière
• Touches sensibles
• Télécommande sans fil 8 fonctions

\$368

ELECTROHOME VHS

• Modèle HVR-B36
• Câble-sélecteur 105 canaux
• Télécommande 10 fonctions
• Programmation: 4 émissions, 2 semaines
• Recherche accélérée, arrêt sur image

\$485

Quasar VHS

• 2 programmes/14 jours
• télécommande sans fil
• câble sélecteur 105 canaux
• 2 émissions

\$599

ZENITH

• 4 têtes
• télécommande sans fil
• programmable 14 jours/8 émissions
• câble-sélecteur 136 canaux

\$695

Certains item peuvent être démo. ou autres

Quasar

HI-FI, STÉRÉO, DOLBY

• 6 têtes • 105 canaux
• télécommande 26 fonctions
• 8 émissions • 14 jours

\$1175

LE ROI GARANTIT LES MEILLEURS PRIX EN VILLE

TECHNICIEN À VOTRE SERVICE

QUASAR 20"

QUASAR 26"


TÉLÉCOULEUR 14" à partir de **\$239**

TÉLÉCOULEUR à partir de **\$359**

TÉLÉCOULEUR 26" à partir de **\$569**

LES PHOTOS PEUVENT LÉGEREMENT DIFFÉRER DES MODÈLES EN VENTE

LA DOUCEUR
MÊME LES PLUS DURS
PRENDRONT PLAISIR À PALPER
LA DOUCEUR DE CE SUPERBE
BLOUSON DE CUIR IMPORTÉ...



American Express et autres cartes de crédit bienvenues

Un mode de vie

ARMAND BOUDRIAS

6818, RUE ST-HUBERT, 273-2851 LES TERRASSES PLACE BONAVENTURE PROMENADES ST-BRUNO PLACE QUÉBEC

Gilbert Saint-Laurent est trouvé coupable de meurtre



photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE
Ces quatre bâtisses, situées sur le côté ouest de la rue Peel au nord de Sherbrooke, disparaîtront fort probablement pour faire place à une tour d'habitation qui s'alignera sur celles de La Cartier et Peel-Plaza Appartements.

Vestiges du XIXe siècle voués à la disparition

Rue Peel, les gratte-ciel n'ont pas fini de grimper à l'assaut du flanc sud du Mont-Royal. À part la maison d'Eugène Lafleur, les derniers vestiges du XIXe siècle, situés sur le côté ouest de cette rue historique de Montréal entre Sherbrooke et l'avenue du Dr Penfield, disparaîtront fort probablement malgré un mouvement d'opposition.

NICOLE BEAUCHAMP

Le ministère des Affaires culturelles ne s'obstine pas en effet à ce que le promoteur immobilier René Lépine, également co-proprétaire des immeubles La Cartier et Peel-Plaza Appartements, arase les quatre bâtisses déjà coincées entre ces deux gratte-ciel pour ériger une tour d'habitation luxueuse. Ces bâtiments d'au plus quatre étages — trois anciens cottages reconvertis et une conciergerie —, sis du 3424 au 3440 de la rue Peel, abritent quelque 73 logements.

Plusieurs de leurs résidents, nombre de citoyens vivant dans leur voisinage et notamment l'organisme Sauvons-Montréal s'opposent à ce que la Ville de Montréal accorde le permis de démolition demandé par le promoteur. Le délai pour le signifier par écrit au préfet de la Ville, arrivait, hier, à échéance.

Jan Barrett, 27 ans, a littéralement sprinté pour déposer à temps une pétition endossée par 282 signataires. « J'ai recueilli ces noms en l'espace de huit heures. Les gens qui demeurent sur la rue Stanley et dans les alentours ne cachent pas leur mécontentement. Ils sentent que la destruction des bâtisses se ferait au détriment du tissu urbain. Par surcroît, ces logements à loyers modérés figurent parmi les derniers qui subsistent en plein centre-ville de Montréal », de dire ce jeune locataire qui paie \$332 par mois pour un appartement de 3 1/2 pièces dans la conciergerie.

Les immeubles résidentiels éventuellement voués au pic du démolisseur se trouvent dans l'aire de protection du Mount-Royal Club, classement historique, sur la rue Stanley. En raison de leur valeur architecturale mitigée et de leur emplacement, leur disparition par rapport au Mount-Royal Club n'aurait aucun impact négatif, a-t-on jugé aux Affaires culturelles.

Tout dépend par quel bout de la lorgnette on regarde un patrimoine. « À notre avis, il importe de préserver la perspective d'ensemble des édifices le long de la rue Peel entre Sherbrooke et l'avenue des Pins. Ils sont les derniers vestiges du XIXe siècle. Le côté est a conservé son unité de style. Les trois maisons de pierre grise maintenant menacées sur le côté ouest répondent à celles d'en face. Quant à la conciergerie (une construction de briques peintes sans lien avec ces voisines et datant de 1920), elle présente l'avantage de ne pas s'élever en hauteur », opine l'architecte Mark Landon, porte-parole de Héritage-Montréal.

Dans l'environnement du campus universitaire de McGill, ce coin du périmètre autrefois désigné sous le nom « le mille carré doré », risque donc de se désagréger davantage. Le Guide de Montréal décrit ainsi les attraits de cette section de la rue Peel : « Du côté est, une belle rangée de maisons de pierre, construites entre 1860 et 1906, illustre toute la fantaisie de l'époque victorienne. Cette ensemble d'une qualité indéniable représente plus de quatre décennies d'architecture ».

On a laissé s'entreprendre des travaux pour restaurer quelques maisons du côté est et l'ajout d'un troisième gratte-ciel va couper tout ensoleillement. Le centre-ville ne manque pourtant pas de lots vacants. C'est à se demander s'il est justifié de construire une tour à condominiums quand les autres condos érigés dans le centre-ville se vendent plutôt mal », commente Céline Grenier, porte-parole de Sauvons-Montréal et co-auteur du guide de Montréal.

« Les miens vont être un succès », déclare M. Lépine. Son projet de \$15 millions consiste en une tour d'habitation de 18 étages comportant 93 condominiums luxueux dont les prix s'évaluent de \$125 000 à \$200 000. « Rénover les vieilles bâtisses, c'est trop coûteux en regard des loyers qu'on peut ensuite en retirer. Il y a ainsi des propriétés trop onéreuses à conserver dans une ville qui a besoin d'un bon apport de taxes municipales pour prospérer », ajoute celui qui a déjà réalisé les condos du Sanctuaire du Mont-Royal jouxtant Outremont.

Il appartient à l'exécutif de Montréal d'accéder ou non à sa demande de permis de démolition. Le promoteur ou ses opposants pourront en appeler de cette décision devant la Commission d'arbitrage du patrimoine résidentiel de la Ville. Cette instance a, dans le cas passé de la fameuse maison Dandurand, renversé le refus de la Ville de la voir démolir...

Gilbert Saint-Laurent est demeuré impassible lorsqu'un jury d'assises l'a trouvé coupable du meurtre d'un dentiste de Saint-Hubert en novembre dernier et a recommandé à la Cour que l'accusé ne soit pas libéré avant 10 ans.

Poissant surpris le voleur, une bagarre s'ensuit et les deux hommes glissent le long du comptoir, quatre coups de feu se font entendre, le malfaiteur, qui s'est tiré une balle dans la jambe s'enfuit avec son maigre butin laissant derrière lui une paire de lunettes de soleil.

que l'accusé ne peut pas être l'homme qui s'est enfuit à toutes jambes après le crime parce qu'il boitait à la suite d'un accident de motocyclette et pouvait à peine marcher.

Corriveau soutient aussi que les deux secrétaires qui ont identifié Saint-Laurent avaient identifié un autre suspect la semaine précédente.

Mais le ministère public avait mis en preuve une déclaration, que l'accusé, un désœuvré de 24 ans qui a un casier judiciaire, n'a pas signé et selon laquelle il aurait avoué son crime.

Le meurtre au deuxième degré est passible d'une sentence de prison à vie mais l'inculpé peut être libéré après avoir purgé une sentence minimale de 10 ans.

Le juge entendra les points de vue des deux procureurs, la semaine prochaine avant d'imposer sa sentence.

JOYCE NAPIER

Après avoir délibéré pendant deux jours, les six hommes et six femmes ont annoncé leur verdict de culpabilité pour le meurtre au deuxième degré de Guy Poissant, abattu dans sa clinique dentaire alors qu'il essayait d'arrêter un malfaiteur.

On sait que le 1er novembre, un homme s'est introduit dans la clinique pour demander où se trouvaient les toilettes. Il sort un revolver et demande à la réceptionniste de lui donner l'argent de la caisse.

Poissant gît par terre, il succombera à ses blessures quelques moments plus tard. Tout ça pour \$275.

Pendant le procès, présidé par le juge Rolland Durand, de la Cour supérieure, on apprend que des techniciens de la police reconnaissent les empreintes digitales de Saint-Laurent sur les lunettes. Les deux secrétaires reconnaissent l'accusé dans une parade d'identification au quartier général de la police.

Mais la défense, menée à bon train par Me Lawrence Corriveau souligne

Un des psychiatres au procès de Di Taddeo se sent en conflit d'intérêt

Un jury d'assises a appris qu'un psychiatre qui a vu Dorian Di Taddeo trois fois avant son procès pour meurtre, n'aurait pas témoigné contre elle si le ministère public ne lui avait pas fait parvenir une citation à comparaître l'obligeant de se présenter en Cour.

JOYCE NAPIER

Dr. John Wolwertz dit à la Cour que lorsque l'accusée attendait son procès à la Maison Tanguay où elle est incarcérée depuis son arrestation le 17 décembre dernier, elle a eu besoin de le voir à deux reprises. La troisième fois précise le psychiatre, c'est à la demande de la Couronne.

Wolwertz explique à la Cour que lorsqu'on lui demanda de témoi-

gner contre l'accusée il se trouvait en conflit d'intérêt.

Lors de leur premier entretien, explique le psychiatre qui s'occupe des détenues à Tanguay, Di Taddeo était déprimée et voulait des remédants. La deuxième fois, elle voulait qu'on lui diminue la dose des médicaments parce que la date de son procès approchait et elle voulait être lucide.

Selon le psychiatre, Di Taddeo aurait vidé son barillet sur Guido Pucci sous l'effet « d'une impulsion irrésistible », alors qu'elle le savait infidèle.

On sait, par son témoignage, que la jeune femme, accusée du meurtre prémédité de son ami, avait acheté un revolver et des balles et, le même jour, s'était rendue au Bar Maritime, rue Dorchester, où Pucci

était chanteur pour « lui faire peur ».

Wolwertz souligne que Di Taddeo, dont les relations amoureuses semblent vouées à l'échec, perd le contrôle avec la réalité, n'est plus elle-même et pose ce geste irréversible.

« Il est par terre et elle continue de tirer sur lui », dit le psychiatre pour souligner que Di Taddeo n'était pas en pleine possession de ses facultés mentales au moment du crime.

Chose singulière, un autre psychiatre, le Dr Jean-Louis Lapointe, qui lui témoignait pour la défense, en est arrivé aux mêmes conclusions que le Dr Wolwertz. Ce diagnostic, partagé par les deux médecins, est à la base de la défense de Me Spagnoli.

Téléphones obscènes: poursuite de \$20000

Une enseignante de Laval qui a été bombardée de coups de téléphone obscènes, réclame des Publications Photo Police Inc. la somme de \$20 000 en dommages pour un article sur la prostitution publié au début de l'année.

Yolande Brochu explique dans sa demande à la Cour supérieure qu'elle est devenue la risée de sa commission scolaire depuis la publication de cet article le 27 janvier dernier.

Intitulé « La prostitution au Québec, une affaire de \$15 millions » et publié en première et en cinquième pages du tabloïd, le texte apparaît sur un arrière-plan de coupures de journaux et de numéros de téléphone en vrac.

Mais voilà qu'un de ces numéros est celui de Mme Brochu, qui habite avec ses trois filles célibataires.

Depuis, les quatre femmes, obligées d'expliquer la méprise à qui veut écouter, n'ont plus de répit.

GULF CANADA RECTIFICATIF

L'annonce de Gulf Canada publiée dans l'édition du 23 avril du journal mentionnait, par erreur, que les bons de rabais Au jeu de Gulf étaient disponibles chez Proviso et Sport Experts, alors que ce n'est pas le cas. Les bons de rabais Au jeu de Gulf sont disponibles chez

Harvey's, Chalet Suisse et Dunkin' Donuts.

Nous nous excusons de tous les inconvénients que cette erreur aurait pu entraîner.

\$60 À \$100

DE VALEUR DE REPRISE À L'ACHAT D'UNE «SMITH-CORONA» ÉLECTRONIQUE CHEZ SIMPSON



FAITES VITE! VOUS N'AVEZ QUE JUSQU'AU SAMEDI 4 MAI

Vous avez dénoté des signes de vieillesse sur votre machine à écrire... eh bien voici l'occasion idéale pour vous en procurer une toute nouvelle tout en obtenant une valeur de reprise pour la vôtre. Votre vieille machine pourrait vous rapporter de \$60 à \$100 à l'achat d'une machine à écrire électronique «Smith-Corona» chez Simpson. Mais hâtez-vous, cette offre se termine le samedi 4 mai.

A. MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE «ENTERPRISE». Avec mémoire correctrice vous permettant d'effacer jusqu'à 100 caractères d'un seul coup. Ruban-cartouche facile à remplacer, boules imprimantes interchangeables. Imprime 10 à 12 caractères par pouce. Ord. Simpson \$399.

\$339 avec valeur de reprise

B. MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE «ULTRASONIC 250». Dispositif correcteur «Automatic Word Eraser» pour un mot spécifique ou un groupe de mots. Mémoire correctrice pour effacer jusqu'à 120 caractères. Format de lettres pré-réglé, imprime de 10 à 12 caractères par pouce. Peut servir comme imprimante pour la plupart des ordinateurs. Ord. Simpson \$499.

\$439 avec valeur de reprise

C. MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE «ULTRASONIC 350 MESSENGER». Insertion automatique du papier pour alimentation continue ou éjection. Imprime 10, 12 ou 15 caractères par pouce, dispositif correcteur automatique. Compatible avec la plupart des ordinateurs lorsque utilisée avec le «Messenger Module» (facultatif). Ord. Simpson \$629.

\$559 avec valeur de reprise

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT
Machines à écrire, 203, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et Saint-Bruno.

D. MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE «ULTRASONIC 450 MESSENGER». Dispositif 2K pour emmagasiner ou rappeler les phrases les plus utilisées. Dispositif correcteur «Automatic Word Eraser» pour effacer un mot spécifique ou un groupe de mots. Compatible avec la plupart des ordinateurs lorsque utilisée avec le «Messenger Module» (facultatif). Ord. Simpson \$699.

\$599 avec valeur de reprise

E. «MESSENGER MODULE» pour transformer votre «Ultrasonic 350 ou 450» en imprimante de qualité. Compatible avec la plupart des ordinateurs. Disponible à tous les magasins Simpson ou par leur entremise.

\$199 Veuillez noter: il n'y a aucune valeur de reprise sur les machines à écrire-jouets.

Simpson

ERRATA:
Veuillez prendre note des corrections suivantes pour l'encart publicitaire Simpson: «Vente no 1 Simpson» (parution: 17 avril)

Page 7, articles M — Pinceaux. La copie aurait dû se lire comme suit: Economisez 24% à 37% et non tel qu'indiqué. Les prix corrects sont comme suit:

Ord. Simpson	Vente
Pinceau 75 mm pour peinture.....	5.29 3.99
Pinceau 100 mm pour peinture.....	7.99 4.99
Pinceau 100 mm pour teinture.....	5.99 3.99

Simpson regrette tout inconvénient causé par ces erreurs.

Le salon
CARREFOUR MONDIAL DE LA MODE
MONTRÉAL

Simpson est au Carrefour mondial de la mode
Venez voir notre kiosque où l'on a sélectionné pour vous les toutes dernières nouveautés de la mode printemps-été 85.

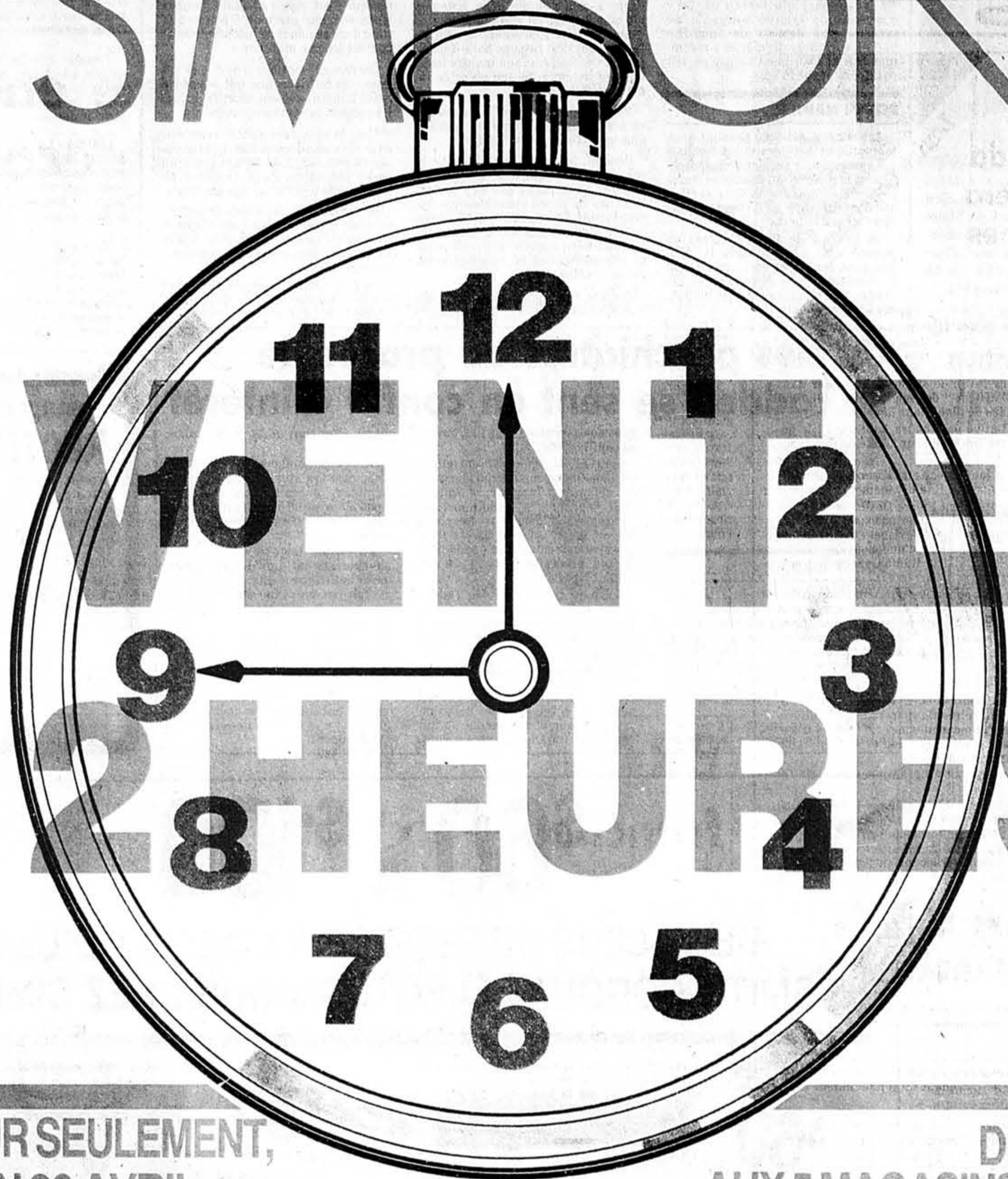
De plus voyez:
— La maison de la beauté
— La maison des parfums
— Le festival de la coiffure «Redken»

Hall d'exposition, Place Bonaventure, maintenant jusqu'au 28 avril 1985

Admission générale	5.00	Heures d'ouverture	11 00 à 23 00
Étudiant/Age d'or	4.00	Lundi au vendredi	10 00 à 23 00
		Samedi et dimanche	10 00 à 23 00
		Dimanche 28 avril 1985	10 00 à 21 00

Simpson
AUJOURD'HUI

SIMPSON



UN JOUR SEULEMENT,
DEMAIN 26 AVRIL

DE 9H À 21H
AUX 5 MAGASINS SIMPSON

ÉCONOMISEZ
40% Tous les coordonnés
coton froissé "Sungsport"
pour dames
Boutique Expression pour dames, 303

ÉCONOMISEZ
25% Tous les jupons
et camisoles pour dames
Lingerie pour dames, 326

ÉCONOMISEZ
30% Tous les coordonnés
"Sea Cruz" de "Santa
Cruz" pour dames,
(marine et blanc)
Variations pour dames, 302

ÉCONOMISEZ
25% Toutes les robes
"Rouie" pour dames
Salon Vendôme, 308

ÉCONOMISEZ
25% Toutes les tenues sport
"Kates" pour dames
Vêtements sport pour dames, 304

ÉCONOMISEZ
20% Tous les coordonnés
"Hunt Club" pour dames
Vêtements sport pour dames, 304

ÉCONOMISEZ
25% Sur tous les peignoirs déjà
à prix réduits, pour dames
Lingerie pour dames, 326

ÉCONOMISEZ
25% Tous les coordonnés
avec étiquette Variations
pour dames
Variations pour dames, 302

ÉCONOMISEZ
50% Toutes les pantoufles
pour dames
Chaussures pour dames, 276

ÉCONOMISEZ
40% Tous les sacs à main en
cuir
Sacs à main, 225

ÉCONOMISEZ
40% Tous les sacs à
main en vinyle
Sacs à main, 225

ÉCONOMISEZ
50% Tous les gants
pour dames
Gants, 230

ÉCONOMISEZ
25% Tous les maillots et
pantalons "Sergio
Valente" pour hommes
Variations pour hommes, 278

ÉCONOMISEZ
25% Sélection de chemises
sport pour hommes.
Vêtements sport 264/Variations
278/vêtements sport S.V.P. pour
hommes 644

ÉCONOMISEZ
40% Sélection de
cravates pour hommes
Accessoires 251/accessoires S.V.P.
pour hommes 637

ÉCONOMISEZ
25% Sélection de chemises
de ville pour hommes
Accessoires 251/accessoires S.V.P.
pour hommes 637

ÉCONOMISEZ
25% Sélection de chaussettes
pour hommes
Accessoires 251/accessoires S.V.P.
pour hommes 637

ÉCONOMISEZ
50% Pantoufles pour
hommes
Chaussures pour hommes, 285

ÉCONOMISEZ
40% Jeans "G.W.G."
pour garçons
Vêtements pour garçons, 269

ÉCONOMISEZ
25% Toutes les tenues de pluie
pour filles
Vêtements pour filles 335/336

ÉCONOMISEZ
50% Tous les coffrets
à bijoux
Coffrets à bijoux, 225

ÉCONOMISEZ
50% Toutes les horloges
Horloges, 227

ÉCONOMISEZ
25% Toutes les raquettes
pour sport
Club Athlétique Simpson, 469

ÉCONOMISEZ
15% Tous les barbecues
Quincaillerie, 690



PLUSIEURS AUTRES ARTICLES À PRIX RÉDUITS!
Recherchez les nombreuses affiches spéciales
"12 HEURES" dans tous nos magasins.

Pour achat en personne seulement, jusqu'à épuisement du stock.

Simpson
AUJOURD'HUI